



Rapport annuel 2018

Sommaire

Faits saillants 2018	2
Message du président des conseils d'administration	4
Message du président-directeur général	19
Rapport de développement durable et de responsabilité sociétale	34
SSQ, Mutuelle de gestion	47
États financiers consolidés au 31 décembre 2018	
Rapport de l'auditeur indépendant	48
État consolidé des résultats	50
État consolidé du résultat global	50
État consolidé de la situation financière	51
État consolidé des variations des capitaux propres	52
Tableau consolidé des flux de trésorerie	53
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	54
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	62
États financiers consolidés au 31 décembre 2018	
Rapport de l'auditeur indépendant	63
État consolidé des résultats	65
État consolidé du résultat global	66
État consolidé de la situation financière	67
État consolidé des variations des capitaux propres	68
Tableau consolidé des flux de trésorerie	69
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	70
Structure de propriété	128
Conseils d'administration	129
Équipe de direction et premières vice-présidences	130
Adresses	131
Nous joindre	131

Assurés pour l'avenir

Au cours des dernières années, nous avons mis en place les éléments nécessaires pour consolider les forces de l'entreprise. Nous nous sommes positionnés favorablement sur le marché et nous avons maintenant les moyens de saisir toutes les occasions. Unis, nous travaillons au service de notre communauté formée de nos membres et de nos clients.

Tout est en place pour livrer une performance des plus concluantes et propulser SSQ Assurance, une entreprise résolument tournée vers l'avenir.



Faits saillants 2018



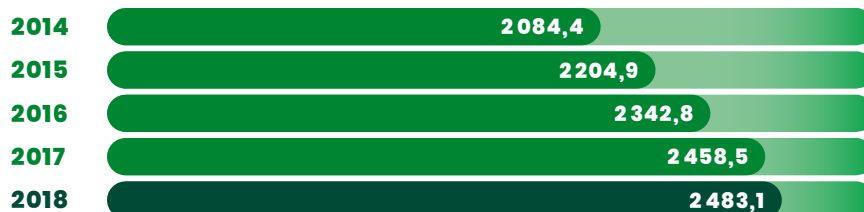
Données consolidées

(M\$)

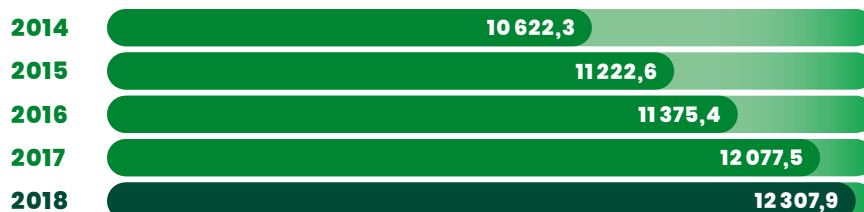
	2018	2017	Variation
	\$	\$	%
Primes brutes	2 483,1	2 458,5	1,0
Actif sous gestion et sous administration	12 307,9	12 077,5	1,9
Avoir attribuable aux actionnaires	974,2	884,7	10,1
Résultat net attribuable aux actionnaires	94,6	90,4	4,6
Nombre d'employés	2 020	2 066	(2,2)

Primes brutes

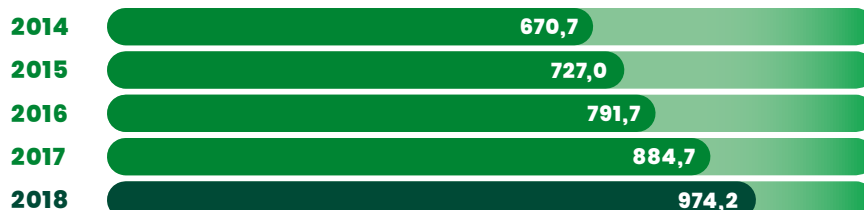
(en millions de dollars)

**Actif sous gestion et sous administration**

(en millions de dollars)

**Avoir attribuable aux actionnaires**

(en millions de dollars)



Message du président des conseils d'administration



René Hamel

Président des conseils d'administration

En tant qu'entreprise du secteur de l'assurance et des services financiers, SSQ Assurance se doit de protéger diligemment le solide lien de confiance qu'elle a tissé avec ses délégués, ses clients, ses partenaires et avec le public depuis les 75 dernières années. Les principes essentiels pour assurer la pérennité de ce lien passent sans contredit par la transparence et une saine gestion.

Colloque des délégués

La participation des délégués aux affaires de l'entreprise constitue une manifestation concrète du mutualisme. Leur présence et leur contribution au colloque des délégués et à l'assemblée annuelle en sont des exemples probants.

Lors du dernier colloque et en réponse à un besoin exprimé par les délégués, nous nous sommes engagés à bonifier les communications leur étant destinées. Pour ce faire, nous avons créé l'infolettre *InfoDélégués* de SSQ, Mutuelle de gestion.

Publiée plusieurs fois par année, cette communication vise à les informer des affaires de leur Mutuelle et des entreprises SSQ. Nous souhaitons qu'elle renforce leur conviction que les délégués ont une réelle influence sur les actions de l'entreprise et qu'ils ont la capacité de faire vivre, eux aussi, le modèle mutualiste qui nous distingue et qu'exprime si bien notre signature « l'esprit collectif. »



René Hamel anime une formation sur le mutualisme lors du colloque des délégués afin de transmettre les valeurs de SSQ Assurance.

Une organisation en mouvement

La dernière année s'inscrit dans la continuité des orientations prises dans le cadre de la planification stratégique en cours. Le thème de la transformation organisationnelle a été abondamment abordé. Cette transformation s'est accompagnée de changements sur le plan corporatif par la fusion de SSQ, Société d'assurances générales inc. et de SSQ, Société d'assurance inc. De plus, les cinq filiales de distribution, plus récemment acquises par SSQ Assurance, ont été fusionnées en une seule pour former SSQ Distribution inc.

Nous avons profité de l'année 2018 pour réfléchir sur la gouvernance des entreprises SSQ afin de la maintenir à jour et pertinente. Nous poserons en 2019 des gestes concrets qui permettront aux entreprises SSQ de préserver une gouvernance en mouvement.

Les administrateurs de SSQ, Mutuelle de gestion ont amorcé la révision des règlements de la Mutuelle. Ce sujet sera à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle 2019. Ils ont également entrepris une réflexion sur les avenues possibles qui permettraient à la Mutuelle de contribuer encore plus significativement à la mission de SSQ dans l'intérêt de ses membres. Ces travaux se poursuivront en 2019.

Le rapport de l'année 2018 témoigne donc d'une saine mouvance qui permet à SSQ de demeurer moderne et performante tout en s'inspirant quotidiennement, comme sa mission le prévoit, des valeurs mutualistes qui placent la personne et le développement social au cœur de ses actions.

C'est dans cet esprit que les comités auxquels siègent les administrateurs ont été fort actifs en 2018.

Comité exécutif et des ressources humaines

Au cours de 2018, le comité exécutif et des ressources humaines s'est penché sur plusieurs dossiers d'importance. L'un d'entre eux a porté sur la révision des règles de gouvernance au sein des sociétés d'assurance et de SSQ, Mutuelle de gestion. L'évolution accrue et constante depuis la transformation amorcée en 2016 imposait que le comité réfléchisse à la taille des conseils de SSQ, Société d'assurance-vie inc. et de SSQ, Société d'assurance inc. pour ainsi permettre aux membres de siéger à un comité de substance et introduire de nouvelles expertises.

Pour SSQ, Mutuelle de gestion, les modifications à la gouvernance sont motivées par son souhait d'assumer un rôle encore plus significatif au sein de l'entreprise, représentant ainsi une valeur ajoutée pour ses membres.

Le comité a également poursuivi les travaux sur la gestion des talents et a recommandé l'adoption du budget 2019 au conseil d'administration.

Comité d'audit et de gestion des risques

Le comité d'audit et de gestion des risques a recommandé au conseil les états financiers consolidés audités de SSQ, Société d'assurance-vie inc. et a reçu le rapport des auditeurs indépendants. Le comité a aussi suivi les travaux sur la nouvelle norme des exigences de suffisance du capital en assurance de personnes (ESCAP), pour laquelle l'entreprise est favorablement positionnée par rapport à l'industrie. Le comité a de plus reçu et recommandé au conseil la déclaration d'appétit et de tolérance aux risques qui a été entièrement revue au cours de 2018.

Le comité s'est également intéressé à l'avancement des travaux sur les nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS). Plusieurs rapports et politiques lui ont été soumis, notamment sur la gestion intégrée des risques, la gestion du capital, la sécurité de l'information, la conformité et la réassurance. Enfin, il a été décidé de procéder à un appel d'offres pour le choix d'un auditeur externe pour 2019. Le comité a participé à l'analyse des candidatures reçues et au choix de l'auditeur retenu et avait pour mandat d'en faire une recommandation au conseil.

Déclaration d'appétit et de tolérance aux risques

Le conseil d'administration a approuvé une mise à jour de la déclaration d'appétit et de tolérance aux risques de la Société. Cette mise à jour avait pour objectif non seulement de préciser la position de la Société en matière de vision globale des risques, mais également d'appuyer cette position par des mesures quantitatives de suivi, le tout se déclinant ensuite par catégories de risques.

Voici quelques extraits de la déclaration d'appétit et de tolérance aux risques:

« SSQ gère ses activités dans le cadre des balises établies par sa déclaration d'appétit et de tolérance aux risques. Cette déclaration prospective définit le type et le niveau de risques que la Société est prête à accepter. Ce niveau global de risques assure que la Société sera en mesure d'honorer ses engagements envers ses clients en tout temps et réalisera ses objectifs stratégiques et son plan financier.

La prise de décisions par les différents intervenants de la Société est guidée par les principes suivants:

- La Société met ses clients au centre de ses préoccupations. Elle s'engage à protéger leurs renseignements personnels et à leur assurer un traitement équitable tout en leur permettant de vivre une expérience client distinctive.
- Les risques d'assurance sont au cœur des activités de la Société et lui servent de levier principal pour créer de la valeur. La Société s'engage dans des activités qu'elle maîtrise et pour lesquelles elle a les compétences et l'expertise requises et, au besoin, s'associe à des partenaires d'assurance notamment des réassureurs qui complètent son expertise.
- La Société reconnaît que des risques opérationnels émergent de ses activités d'affaires. Toutefois, elle s'engage à protéger ses activités et ses clients en gérant adéquatement ces risques et en mettant en place les mesures essentielles à leur atténuation.
- La Société déploie toutes les actions nécessaires pour protéger sa réputation et sa marque. »

Comité de placements

Le comité a entrepris l'année par une réflexion concernant la stratégie d'investissement en immobilier. Parmi les autres travaux réalisés en 2018, le comité de placements a proposé au conseil d'administration d'apporter des modifications à la politique de placements relativement aux nouvelles exigences de capital (ESCAP) et a recommandé l'ajout d'une catégorie de placements.

Sessions de formation

Les conseils d'administration, en plus des réunions régulières, ont participé activement à des sessions de formation portant sur des thèmes variés tels que la gouvernance, les médias sociaux, les composantes de la rémunération et la gestion intégrée des risques. Les membres du comité de placements et du comité d'audit et de gestion des risques ont assidûment assisté à des formations traitant des nouvelles normes internationales d'information financière IFRS 9 et 17.

Comité de déontologie

Le comité de déontologie a pris connaissance des déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants, des déclarations de respect du code de déontologie et en a fait rapport aux autorités réglementaires. Le comité a également recommandé au conseil d'administration la restructuration du financement obligataire, qui a été complétée à l'automne.

Présence soutenue

Année après année, les administrateurs prennent à cœur leur rôle et leurs responsabilités au sein des conseils d'administration de SSQ et le manifestent notamment par leur assiduité et par la qualité de leur préparation aux réunions. En 2018, leur taux de participation aux réunions des différentes instances a été de 97 %, un résultat remarquable.

Relevé des présences des administrateurs

SSQ, Mutuelle de gestion, SSQ, Société d'assurance-vie inc. et SSQ, Société d'assurance inc.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	Conseils d'administration	Comité exécutif et des ressources humaines	Comité de placements	Comité d'audit et de gestion des risques	Comité de déontologie	Total
Brouillet, Normand**	10/10	9/9				19/19
Chalifoux, Jean-François*	8/8	9/9				17/17
Choquette, Claude*	5/8		5/5			10/13
Dubé, Carole**	9/10					9/10
Dutil, Marie-Josée** (à compter du 13 déc. 2018)	1/1					1/1
Hamel, René**	10/10	9/9				19/19
Jomphe, Eddy**	10/10				3/3	13/13
MacDougall, Andrew*	8/8					8/8
Martineau, Jude*	8/8			7/7		15/15
Martineau, Lucie**	10/10					10/10
Morin, Gaétan*	8/8	8/9				16/17
Nadeau, Michel**	9/10	9/9	5/5			23/24
Paradis, Denyse**	10/10				3/3	13/13
Paré, Sylvain*	7/8	8/9		7/7		22/24
Pélissier, Alain** (jusqu'au 13 déc. 2018)	9/9					9/9
Perron, Jean**	10/10				3/3	13/13
Picard, Sylvain**	10/10			7/7		17/17
Piché, Bernard*	8/8		5/5			13/13
Turnbull, Norman A.*	8/8		5/5			13/13
Vallée, Émile**	10/10	9/9				19/19
Total	168/174	61/63	20/20	21/21	9/9	279/287

*Administrateurs de SSQ, Société d'assurance-vie inc. et de SSQ, Société d'assurance inc.

** Administrateurs de SSQ, Mutuelle de gestion, de SSQ, Société d'assurance-vie inc. et de SSQ, Société d'assurance inc.

Hommage à un grand bâtitseur

Le 6 septembre 2018, l'Espace Pierre Genest situé à l'étage de direction du siège social à Québec a été inauguré. Ce bel espace de réception a été dévoilé en présence de M. Genest, qui a été profondément touché par cette marque de reconnaissance. Ce dernier a marqué l'histoire de SSQ Assurance, jouant un rôle de premier plan pendant plus de 30 ans, notamment à titre de président-directeur général et de président des conseils d'administration.



Pierre Genest a été président-directeur général de 1986 à 2001 et président des conseils d'administration de 2006 à 2017.

Jean-François Chalifoux, personnalité financière 2018

Je tiens à féliciter chaleureusement notre président-directeur général qui a été nommé personnalité financière 2018! Cet honneur lui a été décerné par un jury indépendant composé de personnalités du domaine, dans le cadre du classement annuel Top 25 de l'industrie financière du Québec de *Finance et Investissement*. Les membres du jury ont reconnu son audace stratégique et son esprit novateur ainsi que la croissance des affaires de SSQ Assurance.

Une reconnaissance qui rejaillit sur toute notre organisation, félicitations Jean-François!

Des employés engagés socialement

Aujourd'hui devenu un joueur majeur dans le domaine de l'assurance et des services financiers à l'échelle canadienne, SSQ se souvient de ses modestes débuts dans un quartier ouvrier de Québec. Dès le premier jour, la mission de l'entreprise a consisté à permettre l'accès à des soins et à des services de santé à une clientèle moins nantie. Notre croissance et notre réussite financière nous incitent encore aujourd'hui au partage. Voilà pourquoi nous tirons fierté de notre participation à la vie économique, culturelle et sociale qui contribue au mieux-être de la communauté par l'octroi de dons et de commandites et en soutenant l'engagement bénévole de nos employés et dirigeants. En voici quelques exemples.

Initiatives des employés de Toronto

Les employés du bureau de Toronto se sont mobilisés pour soutenir Camp Oochigeas, un organisme qui offre à des enfants atteints du cancer des occasions uniques de croissance grâce à des expériences stimulantes. Ils ont de plus participé, pour une onzième année consécutive, au tournoi de volleyball de plage de la SickKids Foundation.

Centraide

En 2018, la campagne Centraide a connu un succès inégalé chez SSQ Assurance. Combinés au don institutionnel, les dons des employés et des retraités ont permis de surpasser l'objectif et d'amasser plus de 368 000 \$, une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. SSQ Assurance a d'ailleurs été honorée par Centraide Québec et Chaudière-Appalaches qui lui a décerné un prix Coup de cœur pour sa campagne, laquelle s'est déroulée dans l'ensemble de ses bureaux sous le thème « Petit don deviendra grand ».



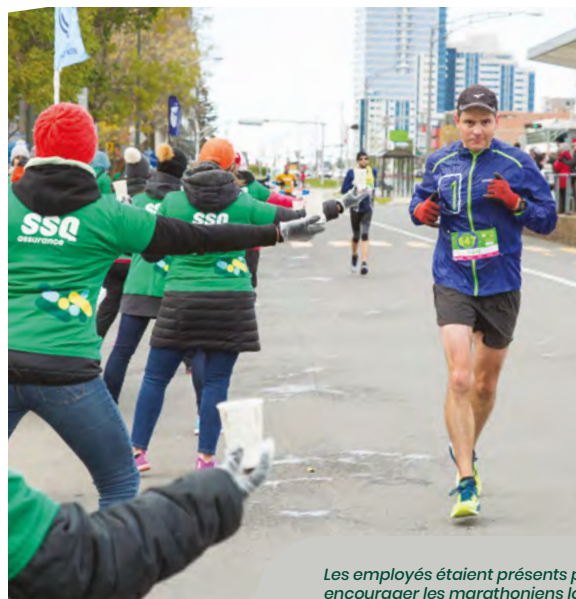
Des pommes ont été remises aux employés lors du lancement de la campagne Centraide à l'automne 2018.

Marathon SSQ de Québec

Grâce à son importante collecte de fonds annuelle, SSQ Assurance a démontré, de manière tangible, ses valeurs de solidarité et d'engagement social dans le cadre de son partenariat avec le Marathon SSQ de Québec. En 13 ans, l'entreprise a versé plus d'un million de dollars à des organismes de la région depuis son association avec le Marathon SSQ de Québec.

Cette année, les employés de SSQ Assurance ont choisi de soutenir les Œuvres Jean Lafrance, un organisme dont la mission est d'accueillir et d'accompagner de jeunes garçons en difficulté. SSQ Assurance a remis la somme de 81 662 \$ à cet organisme. Plus de 300 employés et membres de leur famille ont aussi participé à l'une ou l'autre des épreuves.

Le parcours de l'édition 2018 a été redessiné et l'adresse du siège social à Québec coïncidait avec le dernier poste de ravitaillement de l'épreuve du 42,2 km, une occasion unique de démontrer l'esprit collectif de SSQ Assurance ! De nombreux employés ont répondu présent à l'invitation de créer une vague d'encouragement pour les coureurs lors de leur passage devant nos bureaux.



Les employés étaient présents pour encourager les marathoniens lors de leur passage devant le siège social de SSQ Assurance.

Marathon SSQ de Longueuil

C'est dans un esprit collectif que plus d'une centaine d'employés et membres de leur famille ont relevé le défi en participant à l'une des épreuves de la 3^e édition du Marathon SSQ de Longueuil. Ensemble, ils ont parcouru près de 800 km ! SSQ Assurance a choisi d'endosser la Maison de Jonathan et de lui remettre un don. Des représentants de l'organisme étaient présents à l'événement et ils en ont profité pour promouvoir les services offerts aux jeunes en difficulté de leur région. D'ailleurs, des jeunes fréquentant la Maison de Jonathan ont pu vivre le dépassement de soi en prenant part à l'épreuve du 5 km.



Des jeunes de la Maison de Jonathan ont été initiés à la course en participant à l'épreuve du 5 km.

Promesse faite, promesse tenue

Tout au long de nos 13 années de partenariat avec le Marathon SSQ de Québec, divers organismes ont bénéficié de la collecte de fonds annuelle : celle au profit de Leucan, en 2011, se distingue. En effet, l'ambassadeur de Leucan, Raphaël Martel – 11 ans à l'époque et lui-même atteint du cancer – était venu soutenir les 25 employés ayant mis leur tête à prix lors du Défi têtes rasées.

Pour démontrer notre appréciation, René Hamel, alors président-directeur général, lui avait offert gratuitement sa première année d'assurance automobile lorsqu'il serait en âge de prendre le volant. Le moment venu, Raphaël s'est rappelé la promesse de M. Hamel. Une séance de signature a donc été planifiée en octobre dernier afin de souligner la souscription de sa première police d'assurance automobile.

Raphaël est maintenant en rémission, il poursuit ses études en techniques policières et mène la vie des jeunes de son âge. Cet engagement envers Raphaël représente de façon concrète notre esprit collectif et SSQ Assurance est fière d'avoir croisé son chemin !



Comme promis par René Hamel en 2011, Raphaël s'est vu remettre sa première police d'assurance automobile.

Des contributions inspirées de nos valeurs

Entreprise citoyenne responsable, SSQ Assurance a à cœur le bien-être et la qualité de vie des gens. Par des partenariats empreints de sens et cohérents avec ses valeurs, l'entreprise affirme son appartenance à la communauté. SSQ répond à plus de 400 demandes de partenariats et de commandites chaque année.

Tout en poursuivant ses efforts de capitalisation de la Fondation SSQ, l'entreprise a versé, en 2018, près d'un demi-million de dollars en dons et commandites corporatives à plus de 30 organismes voués à l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Plusieurs fondations hospitalières ont été supportées. Mentionnons les Fondations du CHU de Québec et de Sainte-Justine, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, pour ne nommer que celles-là.

SSQ a aussi soutenu la Toronto Foundation lors des tristes événements d'avril 2018 à North York en banlieue de Toronto ainsi que la Croix-Rouge canadienne qui est venue en aide aux sinistrés d'Ottawa-Gatineau lors de la tornade de septembre 2018.

Fondation SSQ

En 2018, SSQ Assurance, par son appui financier à sa Fondation, a permis de dépasser les deux millions de dollars de capitalisation, un seuil marquant. Un peu plus de 20 ans après sa création, la Fondation SSQ continue, plus que jamais, de jouer un rôle significatif dans la communauté.

Ses efforts sont concentrés auprès des jeunes : près de 90 000 \$ ont été versés à une trentaine d'organismes dont les activités sont consacrées à la jeunesse, et particulièrement à la lutte au décrochage scolaire et aux problèmes de dépendance ainsi qu'à la réinsertion des jeunes sur le marché du travail.

La Fondation SSQ a, entre autres, supporté le Centre résidentiel Jacques-Cartier de Québec et la Maison Kekpart de Longueuil qui encouragent les jeunes à définir et à prendre leur place dans la société par des processus d'accompagnement, d'apprentissage et de mise en action individuels et collectifs, et par le soutien à l'amélioration de leurs conditions de vie.



Fondée en 1996, la Fondation SSQ s'engage auprès d'organismes dont les activités de bienfaisance sont consacrées à la jeunesse.

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

SSQ collabore toujours activement aux activités du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, le CQCM, un organisme constitué de 34 coopératives et mutuelles dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec, tout en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois. Par l'intermédiaire du CQCM, SSQ est aussi membre de Coopératives et mutuelles Canada.

Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

Membre fondateur de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, SSQ contribue ainsi à la formation des citoyens de demain puisque la mission de cette fondation est de promouvoir des façons de faire coopératives et mutualistes auprès des jeunes.

SOCODEVI, Société de coopération pour le développement international

SSQ Assurance soutient financièrement les projets de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) depuis près de 35 ans. Membre fondateur de SOCODEVI, SSQ participe ainsi à l'essor de pays en voie de développement pour que les populations se prennent en charge, notamment en matière de santé par l'entremise de la formule mutualiste et coopérative.



SOCODEVI accompagne les entreprises afin qu'elles soient outillées pour répondre de façon compétitive à la demande des producteurs agricoles et des marchés.

Développement durable et responsabilité sociétale

SSQ Assurance participe activement à la création d'un avenir prometteur. C'est pourquoi un premier plan de développement durable et de responsabilité sociétale a été déployé, couvrant la période de 2013 à 2017. De nombreux gestes significatifs ont été posés et 96 % des objectifs identifiés dans le plan initial ont été atteints.

Devant la pertinence de cette initiative, un second plan couvrant la période de 2018 à 2020 a été mis en place et nous avons dressé l'état des résultats de la première année de réalisation. Pour les découvrir, nous vous invitons à prendre connaissance de notre rapport de développement durable et de responsabilité sociétale 2018.

Résultats financiers de SSQ, Mutuelle de gestion

Les résultats de SSQ, Mutuelle de gestion représentent un pourcentage des résultats des entreprises SSQ, conformément à sa participation. En s'additionnant au fil des ans, ces résultats constituent l'avoir consolidé des membres.

Les produits totaux pour 2018 s'élèvent à 27,4 M\$ et comprennent la quote-part du résultat net de SSQ, Société d'assurance-vie inc. qui s'élève à 27,3 M\$. En soustrayant les charges de 0,1 M\$ ainsi que l'excédent net de 11,6 M\$ attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle, l'excédent net attribuable aux membres s'établit à 15,7 M\$.

Au 31 décembre 2018, l'avoir attribuable aux membres est de 162,8 M\$, une progression de 10,1 % par rapport à l'année précédente. La Mutuelle se réjouit des bons résultats obtenus par SSQ, Société d'assurance-vie inc., et ce, dans le respect du juste équilibre entre les droits des membres, la solidité financière de l'entreprise et les attentes raisonnables de rendement.

Une campagne de dons à l'occasion du 75^e anniversaire

L'année 2019 marquera un important jalon dans l'histoire de notre organisation : SSQ aura 75 ans ! Notre 75^e anniversaire sera l'occasion de reconnaître la contribution quotidienne de millions de gens qui ont collaboré à la pérennité de l'esprit collectif et au développement d'une collectivité toujours plus forte. Ces millions de gens, ce sont bien sûr nos employés, nos assurés, nos membres et nos partenaires, qui nous ont fait confiance dès le premier jour et qui sont au cœur de nos actions quotidiennes.

Pour l'occasion, la Fondation SSQ disposera d'un budget spécial. Ainsi, plusieurs dons seront distribués en 2019 à divers organismes ayant soumis leur candidature par l'entremise de ssq.ca. L'année 2018 aura donc été une année de préparation à cet anniversaire hors du commun.

Un départ et une arrivée aux conseils

Alain Pélissier a quitté son poste d'administrateur le 13 décembre 2018. Il s'était joint aux conseils de SSQ, Mutuelle de gestion et de SSQ, Société d'assurance-vie inc. le 25 février 2009. Il était aussi membre du comité de promotion des intérêts mutualistes depuis 2012. Au cours des dix dernières années, M. Pélissier a su apporter son point de vue éclairé aux multiples travaux auxquels il a participé, en plus de représenter le groupe dont il est issu, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). En mon nom personnel et au nom des autres membres des conseils d'administration, je le remercie chaleureusement pour le travail accompli et pour son dévouement.

Madame Marie-Josée Dutil, directrice des services techniques et informatiques à la CSQ, a été nommée pour occuper le siège laissé vacant par M. Pélissier au sein des conseils d'administration. Je la remercie d'avoir accepté de se joindre à la grande famille SSQ et je lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.



Remerciements

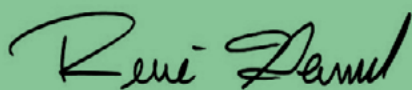
J'aimerais souligner l'importante contribution de plusieurs personnes au succès de l'entreprise. Depuis ma nomination à titre de président des conseils d'administration en avril 2017, j'ai été à même de constater l'engagement inébranlable des membres des conseils. Je les remercie de leur précieux apport et de leur grande disponibilité.

Je suis reconnaissant envers nos délégués pour la qualité de leurs interventions. Je suis heureux de pouvoir compter sur leur volonté de faire vivre l'esprit collectif à nos membres.

Je remercie aussi chaleureusement nos membres, nos partenaires et nos employés. Ils jouent un rôle primordial dans le rayonnement de l'entreprise et de ses valeurs.

Ensemble, nous posons des gestes concrets pour que SSQ Assurance demeure une entreprise moderne, gouvernée avec efficience et transparence, tout en s'appuyant sur ses valeurs mutualistes.

Bon 75^e à tous!



René Hamel
Président des conseils d'administration
SSQ, Mutuelle de gestion
SSQ Assurance

Message du président-directeur général



Jean-François Chalifoux
Président-directeur général

À l'aube du 75^e anniversaire de SSQ Assurance, nous sommes résolument tournés vers l'avenir : un solide bilan, une stratégie de croissance bien articulée et d'excellents bénéfices. Cette année encore, SSQ Assurance a réussi à se démarquer. Au fil des ans, l'entreprise reste fidèle à ses valeurs et à sa culture, où l'être humain est au cœur de son développement. La vision de notre fondateur, le Dr Jacques Tremblay, de protéger la santé des travailleurs prévaut toujours aujourd'hui.

Une année de consolidation

Beaucoup de travail a été accompli jusqu'à maintenant afin de concrétiser notre ambition de devenir « La destination d'assurance préférée de nos membres et de nos clients ».

En 2016, nous avons entrepris une importante transformation visant à faire de SSQ Assurance une seule et même entité. Il importait alors de consolider les forces de l'entreprise pour lui permettre de se développer encore davantage dans une industrie en pleine évolution. Après l'implantation d'un nouveau modèle organisationnel, la fusion d'entités juridiques et la mise en œuvre d'un ambitieux plan stratégique, une nouvelle identité de marque a été lancée en 2018, concrétisant ces changements pour les membres, clients et partenaires de l'entreprise.

Nous avons déjà réalisé les travaux des deux premières années du plan stratégique 2017-2019 et plusieurs jalons importants ont été atteints cette année. Les orientations énoncées dans ce plan demeurent pertinentes.



2 469 M\$ Volume d'affaires
— Assurance



1 G\$ Avoir attribuable
aux actionnaires

94,6 M\$ Résultat net
consolidé



10,2% Rendement



145% Ratio de
solvabilité

	2018	2017
	\$	\$
Volume d'affaires – Assurance (M\$)		
Assurance collective	2 005,0	2 019,3
Assurance individuelle	200,1	189,1
Assurance de dommages	264,2	248,6
Total	2 469,3	2 457,0
Fonds sous gestion des fonds distincts, rentes et produits garantis (M\$)	5 091,5	5 152,1
Ventes (M\$)		
Assurance collective	155,8	162,8
Assurance individuelle	33,9	34,9
Assurance de dommages	68,5	61,7
Total – Assurance	258,2	259,4
Épargne	646,8	523,6
Résultat net consolidé (M\$)	94,6	90,4
Rendement	10,2 %	10,8 %
Résultat global (M\$)	89,5	93,0
Actif sous gestion et sous administration (M\$)		
Fonds généraux	7 440,4	7 148,6
Fonds distincts	4 867,5	4 928,9
Total	12 307,9	12 077,5

Principaux résultats financiers et faits saillants 2018

SSQ Assurance termine son exercice avec un excellent résultat net de 94,6 M\$, générant ainsi un rendement de 10,2 %. Ce résultat est en hausse de 4,6 % par rapport à l'an dernier. La diversité de nos affaires, nos actions et nos efforts continus pour réduire nos frais ont favorisé l'atteinte de cette rentabilité.

L'assurance collective a contribué de façon importante à ces résultats. Bien que la rentabilité de l'assurance salaire longue durée demeure sous pression, les couvertures maladie et vie ont bénéficié d'une expérience favorable. Cette rentabilité est également une conséquence de notre approche rigoureuse et disciplinée en vue d'atteindre nos objectifs financiers et stratégiques. Les décisions prises pour redresser la rentabilité de certains canaux de distribution et les impacts de la restructuration dans le secteur québécois de la santé en 2018 ont généré les profits escomptés. Toutefois, tel qu'anticipé, ces choix ont affecté la croissance de ce secteur qui est négative de 0,7 %. Cependant, la diversité de nos affaires a permis de terminer l'exercice avec une croissance globale du volume d'assurance positive de 0,5 % puisque les secteurs de l'assurance individuelle et de l'assurance de dommages affichent de bons niveaux de croissance.

En effet, l'assurance individuelle termine avec une hausse de son volume de 5,8 %. Quant aux ventes de ce secteur, leur décroissance est inférieure à celle constatée dans le marché. L'assurance de dommages a aussi connu une augmentation enviable de son volume de 6,3 %. Également, SSQ Distribution, la filiale regroupant l'ensemble des entités de distribution de l'entreprise, a connu une excellente année quant au développement des affaires. Elle affiche notamment une croissance des ventes des produits distribués dans le réseau des concessionnaires de près de 12 %. Cette performance démontre notamment les impacts positifs des synergies d'affaires émanant de la transformation.

Quant à leur rentabilité, ces secteurs ont connu une année plus difficile. En assurance individuelle, la variation des marchés du dernier trimestre de 2018 et la révision d'hypothèses actuarielles, notamment celle des taux de déchéance, ont eu des répercussions défavorables sur son résultat. L'assurance de dommages est quant à elle encore soumise à une inflation des coûts d'indemnisation supérieure à celle des primes. Les niveaux de primes ne permettent pas de couvrir ces coûts. Cette situation, observable dans l'ensemble de l'industrie, contraint SSQ Assurance et les autres assureurs à augmenter la tarification.

Finalement, le secteur de l'épargne affiche d'excellents résultats pour 2018, et ce, malgré un marché défavorable au dernier trimestre. L'effet des marchés explique également la légère décroissance de 1,2 % du niveau des fonds sous gestion malgré des ventes supérieures aux objectifs et en croissance de 24 %. De nouveaux clients en épargne collective et les ventes individuelles au Québec expliquent cette excellente performance.

La situation financière de SSQ Assurance est solide alors que ses capitaux atteignent près d'un milliard de dollars. Son ratio de solvabilité, soumis à la nouvelle ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital depuis cette année, se chiffre à 145 %, un niveau enviable dans l'industrie.

D'ailleurs, encore cette année, cette solidité est reconnue par l'agence de notation A.M. Best. En effet, l'agence a accordé pour une 7^e année la note de solidité financière « A- (excellent) » et la note de crédit de l'émetteur « a- ». De plus, A.M. Best a révisé ses perspectives, les faisant passer de stables à positives.

Finalement, SSQ Assurance bénéficie de la confiance de ses partenaires financiers : son actionnaire principal, le Fonds de solidarité FTQ, de même qu'un grand partenaire institutionnel, la Caisse de dépôt et placement du Québec (« la Caisse »). Cette année, la Caisse a annoncé une augmentation de son investissement dans SSQ Assurance, sous forme de prêt. Nous avons ainsi la possibilité d'investir pour soutenir la croissance de nos affaires et de nos bénéfices.

Nouvelle norme comptable IFRS 17

La Norme internationale d'information financière IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17), qui sera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, revoit l'évaluation et la réalisation des revenus liés aux contrats d'assurance ainsi que la présentation des états financiers.

L'année 2018 a été marquée par d'importants travaux afin d'approfondir nos connaissances de la norme et d'en analyser les impacts. Ces travaux ont, entre autres, permis à SSQ Assurance de se prononcer sur près de 200 positionnements relatifs à cette norme de principe qui nécessite une interprétation approfondie des différents concepts et fait place au jugement. Ces prises de position permettent ainsi d'avoir une meilleure vue sur les impacts potentiels de cette nouvelle norme pour SSQ Assurance.

L'équipe dédiée aux travaux de mise en œuvre d'IFRS 17 a, depuis le début du projet, formé 140 personnes, dont les membres du comité d'audit et de gestion des risques. Cette diffusion de l'information permet à SSQ Assurance de bien préparer tous ses secteurs à l'arrivée d'IFRS 17, d'en évaluer les impacts et de mettre en place les stratégies adéquates pour une transition efficace.

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 a récemment été reportée d'un an, soit au 1^{er} janvier 2022 avec une année de production en parallèle en 2021. Bien que SSQ Assurance était alignée avec l'échéancier d'origine, ce report est accueilli favorablement étant donné qu'il permettra une exécution plus harmonieuse des différentes activités prévues au projet et une meilleure utilisation de nos ressources internes.

Nouvel envol pour les activités de ventes et distribution

SSQ Assurance a accueilli Geneviève Fortier en avril 2018 à titre de première vice-présidente – Ventes et distribution. Sa vaste expérience et son leadership constituent des atouts indéniables dans la poursuite du développement des affaires à l'échelle du pays.

Au cours de l'année, un nouveau plan directeur quinquennal encadrant les activités de ce secteur a été mis en place. Ce plan a entraîné un important exercice de segmentation des preneurs et intermédiaires afin de bien comprendre leurs besoins et, ainsi, de moderniser l'offre de service de l'entreprise. Cela a également donné lieu à une réorganisation du secteur, incluant une augmentation des effectifs, visant à consolider la position de SSQ Assurance dans les marchés en croissance au Canada. →





Soulignons les faits saillants de l'année 2018 pour les activités de ventes et distribution :

- Taux de conservation de 100 % des groupes du secteur public en assurance collective;
- Ventes record de 103 M\$ par le réseau des concessionnaires;
- Bonification de l'entente de nombreux partenaires afin de diversifier l'offre de produits aux membres de groupes affinités;
- Ajout de plus de 1 000 nouveaux conseillers actifs pour la vente de produits individuels.

SSQ Assurance a aussi conclu un partenariat exclusif avec Allianz Global Benefits, un chef de file mondial dans les régimes d'avantages sociaux, constituant ainsi un autre élément d'importance de son plan de développement des affaires pancanadien. Depuis que ce partenariat a été établi, une entente majeure a été signée avec un nouveau client pancanadien et SSQ Assurance a déjà été invitée à présenter plusieurs offres de service, introduites par Allianz.



Des produits adaptés aux réalités d'aujourd'hui

SSQ Assurance s'est associée à BiogeniQ, entreprise spécialisée dans le domaine de la pharmacogénomique, pour offrir à sa clientèle d'assurance collective une solution novatrice dans le traitement de la dépression. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté d'offrir des solutions favorisant la santé et le mieux-être. Les assurés peuvent ainsi envisager un traitement mieux adapté à leur situation et un retour plus rapide à la vie active. Cette pratique pourrait ultimement contribuer à contrôler le coût des régimes d'assurance collective pour les preneurs.

L'entreprise a aussi annoncé qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, elle offrira aux preneurs de groupes intéressés une nouvelle option de couverture en assurance collective concernant les frais de cannabis à des fins médicales. SSQ Assurance a décidé d'offrir cette option à la lumière des avancées cliniques démontrant l'efficacité du cannabis pour traiter ou soulager certaines conditions médicales. Elle sera offerte dans le but de répondre aux besoins des clients pour lesquels un traitement médical traditionnel n'est pas efficace, conformément à la réglementation fédérale encadrant l'accès au cannabis à des fins médicales.

SSQ Assurance continue de faire évoluer les produits qu'elle offre, s'assurant de toujours demeurer pertinente pour sa clientèle. Cette année, l'entreprise a notamment révisé les options d'investissement pour les polices d'assurance vie universelle et bonifié l'offre d'avenant en cas de maladie grave.



BIOGENIQ

L'importance d'innover

Les innovations, notamment celles liées aux avancées technologiques, favorisent la communication multicanale et l'accroissement des capacités d'analyse, permettent de comprendre et de combler les attentes des clients et, dans un monde idéal, de les prévoir. L'innovation demeure un pilier stratégique du développement de l'entreprise.

Des représentants de SSQ Assurance ont d'ailleurs participé au Forum FinTech Canada 2018, tant en siégeant au comité organisateur, qu'à titre de conférencier et de panéliste. Cette implication a constitué une occasion de démontrer comment l'utilisation des données ouvertes et l'intelligence artificielle peuvent créer des avancées dans le domaine de l'assurance. Ce forum a aussi permis d'illustrer qu'il est possible de collaborer avec nos compétiteurs pour résoudre des problématiques communes, propres à notre industrie.

Un moyen pour favoriser l'innovation au sein de l'entreprise a été instauré : les Cobayes SSQ. Ainsi, des employés se portent volontaires pour participer à différents projets pilotes. Leur implication peut varier, mais la valeur de leur apport est constante, qu'il s'agisse de répondre à un sondage en ligne, de tester une application sur un téléphone intelligent ou encore de participer à des panels de discussion portant sur différents aspects de développement.

SSQ Assurance a investi dans Portag3 Ventures II LP, le deuxième fonds lancé par Portag3 Ventures, une plateforme d'investissement dédiée aux technologies financières et d'assurance, les fintechs. Véritable levier stratégique pour SSQ Assurance en matière d'innovation, la participation à ce fonds nous permettra de saisir de nouvelles occasions d'affaires, en plus d'être aux premières loges pour observer les nouvelles technologies et la façon dont nous pourrions en faire bénéficier notre clientèle.

Des services numériques en évolution

L'offre de services numériques représente l'une des pierres angulaires de la planification stratégique et les équipes travaillent continuellement à la bonifier.

La refonte complète du site Web ssq.ca a permis d'apporter plusieurs améliorations. L'architecture du site ainsi que la navigation ont été entièrement repensées afin de bonifier l'expérience utilisateur. Les tâches les plus populaires ont été mises de l'avant pour faciliter les recherches des utilisateurs. Le site est dorénavant encore plus pertinent, d'un océan à l'autre, puisqu'une solution technologique permet de cibler les différentes clientèles et d'offrir de l'information spécifique à chaque marché.

Le site Web assurancevoyages.ca a aussi fait peau neuve en cours d'année. La navigation améliorée et le contenu bonifié contribuent à choisir l'assurance voyage la mieux adaptée aux besoins des voyageurs.

SSQ Assurance a signé une entente avec Now Solutions Group, une jeune entreprise de technologie financière, afin de développer des solutions de ventes novatrices. Un premier projet a été livré en 2018, ce qui permet à SSQ Assurance d'offrir dorénavant la proposition électronique aux conseillers en sécurité financière de son cabinet. L'intégration de cet outil a permis de gagner en efficacité lors des rencontres avec la clientèle, d'accélérer le délai de traitement, et ainsi d'améliorer l'expérience client. Par le fait même, il contribue au développement du réseau de conseillers et à l'augmentation des ventes de l'entreprise en assurance individuelle.

PORTAGΞ

Le client au cœur de nos préoccupations

Notre ambition de nous améliorer constamment en offrant à nos clients une expérience distinctive à chacune de leurs interactions nous anime plus que jamais. Différentes initiatives pour optimiser la gestion des centres d'appels et rehausser le service à la clientèle ont été mises en place. À titre d'exemple, la refonte de certains processus en assurance collective permet d'absorber un plus grand nombre d'appels lors de périodes de pointe et de rehausser l'expérience client en favorisant la résolution au premier appel. En assurance de dommages, plusieurs agents ont élargi leur champ de compétences pour aussi vendre des polices d'assurance voyage. L'inversion des saisonnalités entre l'assurance de dommages et l'assurance voyage permet la mise en place de ce type de synergie opérationnelle et ainsi d'obtenir des taux de réponse plus rapides ainsi que des ventes croisées pertinentes.

Nos assurés nous comparent non seulement à nos concurrents du domaine des services financiers, mais également à l'ensemble des meilleures entreprises, toutes industries confondues. Dans ce contexte, la Promesse client SSQ lancée en février 2018 s'avère être un élément clé pour livrer une expérience client unique et distinctive. Pour cette raison, les travaux se poursuivent afin de faire rayonner cette promesse client, de mesurer l'expérience client et de cibler toutes les occasions d'amélioration du parcours de nos clients lorsqu'ils interagissent avec SSQ Assurance. Bien entendu, la mesure de l'expérience client en temps réel continue d'être effectuée sur un large échantillon de la clientèle. De ce fait, plus de 50 000 sondages ont été réalisés en 2018 dans le cadre du programme Voix du client.



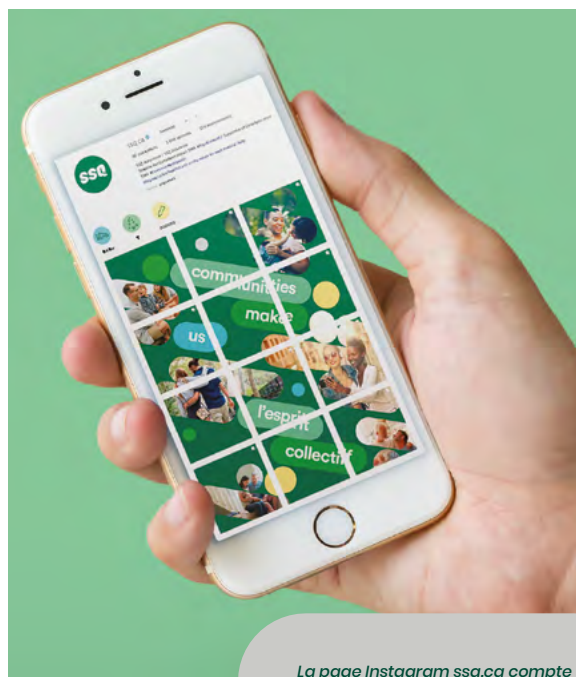
Une chaise drapée d'un dossard aux couleurs de la Promesse client dans chacune de nos salles de réunion évoque la place prépondérante que le client doit occuper dans toutes nos décisions.

Des initiatives pour favoriser la notoriété

L'entreprise a fait un virage important de son identité et de son positionnement de marque en tout début d'année 2018 en devenant SSQ Assurance et en adoptant la signature « l'esprit collectif ». Ce nouveau positionnement reflète une entreprise centrée sur le client, dotée d'un esprit collectif, fidèle à ses racines.

Pour accompagner le lancement de la nouvelle identité de marque et son déploiement, une campagne publicitaire pancanadienne a été lancée en début d'année, les objectifs étant de bâtir la notoriété de l'entreprise et de soutenir les réseaux de distribution et les partenaires. Une campagne publicitaire intégrée en assurance de dommages a également été développée afin de générer des ventes directes et d'appuyer les efforts des agents affiliés.

L'année 2018 a de plus été marquée par l'ajout d'Instagram à l'écosystème social de l'entreprise et par le déploiement d'une première campagne d'influence pancanadienne.



La page Instagram ssq.ca compte déjà plus de 2 000 abonnés.

Une culture organisationnelle forte

Le programme d'évolution culturelle fait partie des grands dossiers de la planification stratégique 2017-2019. De fait, SSQ Assurance travaille à déployer une culture organisationnelle axée sur la performance, l'expérience client et l'innovation en tout respect de ses valeurs organisationnelles et de son engagement envers la promotion de saines habitudes de vie.

Les travaux en lien avec l'évolution culturelle se sont articulés sur trois axes afin de promouvoir la culture cible et de favoriser l'adhésion des employés.

- L'appropriation: la communication et l'échange sur les attentes en lien avec les comportements valorisés chez SSQ Assurance par l'employé et le leader d'aujourd'hui;
- La consolidation: la révision de l'ensemble des programmes et pratiques RH en alignement avec la culture cible;
- La mesure: le déploiement d'un indice culturel et la mesure de la perception de l'évolution de la culture chez SSQ Assurance.

Un plan d'action organisationnel a été déployé au cours de l'année, en lien avec les résultats du sondage de mobilisation réalisé à l'automne 2017. Ce plan intègre les principes suivants: capitaliser sur le leadership mobilisateur des leaders et la force des relations collégiales, traduire dans chaque équipe la vision organisationnelle et améliorer la connaissance transversale de l'organisation, et finalement, accentuer la reconnaissance et le sentiment de soutien de l'organisation.

Pour valider si SSQ Assurance est bien en voie de devenir une entreprise centrée sur le client, innovante et performante, un sondage portant sur la culture d'entreprise a été réalisé en fin d'année. Les résultats du sondage, qui seront connus en 2019, orienteront les actions futures favorisant l'atteinte de la culture cible.

Le Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) a renouvelé la certification Entreprise en Santé Élite décernée à SSQ Assurance, qui est le premier et toujours le seul assureur à détenir cette certification. SSQ Assurance veille au développement et au maintien du programme de santé offert à ses employés, tout en intégrant les notions de santé et de mieux-être à même sa culture organisationnelle.



Les résultats du dernier sondage de mobilisation des employés sont en hausse comparativement à ceux de 2014.

Encourager la relève

SSQ Assurance a accueilli plusieurs étudiants du secondaire dans le cadre de l'activité Jeunes Explorateurs d'un jour pour leur faire connaître le monde diversifié de l'assurance et des services financiers. Pour l'occasion, ils ont été jumelés à des employés qui leur ont fait découvrir leur profession.

De plus, un étudiant au baccalauréat en administration des affaires à HEC Montréal, Olivier Houde, a pu vivre la réalité d'un président-directeur général le temps d'une journée. Nous l'avons reçu au siège social dans le cadre de l'activité Deviens CEO pour cette expérience unique au cours de laquelle il a participé à d'importantes rencontres, incluant celle du comité de direction.

En octobre, SSQ Assurance a accueilli une trentaine d'étudiants en ressources humaines, en relations industrielles et en administration, dans le cadre d'une journée découverte organisée par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA). Cette journée a permis aux étudiants de vivre une expérience immersive dans le quotidien des professionnels en ressources humaines et SSQ Assurance est heureuse d'y avoir participé.



Olivier Houde préside une rencontre avec des membres de la direction.



Des professionnels en ressources humaines ont eu l'occasion de donner un aperçu du travail qu'ils effectuent au sein d'une entreprise comme la nôtre.

Des activités immobilières soutenues

Le parc immobilier de SSQ Assurance comprend plus d'un million de pieds carrés de surface locative. Le taux de location global de 97 % témoigne de l'intérêt pour nos immeubles et de l'approche de location efficace.

La certification BOMA BEST a été renouvelée en 2018 pour le siège social, à Québec. Cet exercice a permis à l'immeuble d'accéder à un niveau supérieur grâce à une diminution de l'utilisation de l'eau potable et une gestion efficace de l'énergie.

En 2018, le projet d'aménagement global des édifices de Québec a été déployé pour les espaces occupés par les employés de l'entreprise. Ce projet visait deux objectifs distincts : regrouper certaines équipes afin de favoriser les synergies et d'augmenter leur performance et, par la même occasion, optimiser les pieds carrés disponibles. Signalons que les espaces ont été conçus afin de favoriser le travail multisite grâce à une intégration efficace d'outils à la fine pointe de la technologie.

L'étage de direction du siège social a lui aussi été complètement repensé et réaménagé, suivant les nouvelles tendances qui reposent sur un mode collaboratif. C'est donc dire que tous les postes de travail, incluant ceux des premiers vice-présidents et du président-directeur général, sont désormais à aire ouverte. Des salles de travail et de réunion, une salle événementielle ainsi que des aires de repos complètent l'aménagement.

Quant au projet d'écoquartier la Cité Verte, la construction d'un nouvel immeuble a débuté en septembre 2018. Il s'agit d'un édifice de 11 étages qui comptera 141 unités offertes en location. La livraison est prévue à la fin du printemps 2020. Tous les aspects liés à l'innovation, à l'écoresponsabilité et aux infrastructures de la Cité Verte ont été livrés il y a quelques années. Le développement de bâtiments résidentiels, pleinement intégrés aux équipements en place, se poursuit donc avec la construction de cet immeuble.



*Un concept d'aménagement unique
à l'étage social du siège social
démontre l'accessibilité des dirigeants.*

Impliquée dans sa communauté

Outre les rendez-vous annuels que sont les Marathons SSQ de Québec et de Longueuil et les importantes collectes de fonds qui y sont associées, il importe de souligner l'implication de SSQ Assurance auprès de la Fondation Le Grand Chemin. Cette fondation a pour mission de soutenir les centres Le Grand Chemin dans leur mandat de fournir des services spécialisés de traitement de la toxicomanie, du jeu excessif et de la cyberdépendance chez les adolescents du Québec âgés entre 12 et 17 ans. SSQ Assurance s'intéresse tout particulièrement aux études portant sur la dépendance numérique des jeunes, un phénomène d'intérêt pour les assureurs. SSQ Assurance était d'ailleurs partenaire de la campagne OcSobre 2018; plus de 13 000 \$ ont été remis à l'organisme et une conférence portant sur la dépendance chez les jeunes a été présentée aux employés en 2018.

SSQ Assurance s'est aussi associée à la Fondation Fillactive qui a pour mission de faire découvrir aux jeunes Canadiennes les avantages et le plaisir qui découlent de la pratique de l'activité physique. L'engagement de SSQ Assurance prend notamment la forme d'un don de 20 000 \$ par année pendant 5 ans. Entre autres activités de financement, Fillactive organise le Bal Père-Fille, auquel plusieurs dirigeants de SSQ Assurance ont participé.

La 24^e édition du Bal des Grands romantiques de la Fondation du CHU de Québec s'est tenue en mars. C'est avec enthousiasme que j'en ai assumé la présidence d'honneur. La somme de 610 000 \$ amassée lors de la soirée servira à faire avancer les soins spécialisés offerts au CHU de Québec-Université Laval.



Des employés se sont portés bénévoles pour encourager les jeunes filles lors de la Célébration Fillactive Québec 2018.



Une édition record pour le Bal des Grands romantiques de la Fondation du CHU de Québec qui a accueilli plus de 750 personnes issues du milieu des affaires.

Remerciements

En 75 ans, des millions de gens se sont succédé au fil du temps pour nous inspirer et nous propulser à toujours faire mieux pour protéger la santé et le patrimoine des travailleurs du Québec, et maintenant, de partout au Canada.

En terminant, j'aimerais remercier :

Nos membres et nos clients,
pour leur fidélité et leur confiance;

Nos employés, pour leur savoir-faire
et leur dévouement;

Nos délégués et partenaires, pour leur soutien;

Les membres du conseil d'administration,
pour leur accompagnement.



Jean-François Chalifoux
Président-directeur général

Rapport de développement durable et de responsabilité sociétale



Développement durable et responsabilité sociétale

La culture d'engagement de SSQ Assurance en fait tout naturellement une entreprise sensible à l'empreinte qu'elle laisse tant sur notre milieu de vie que sur notre communauté. C'est la raison pour laquelle le développement durable et la responsabilité sociétale font partie intégrante de notre façon de faire des affaires et de nous affirmer, dans chacune de nos actions.

C'est d'ailleurs ce qui nous a menés, il y a quelques années, à concevoir un premier plan de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous sommes persuadés qu'une entreprise préoccupée par les impacts d'ordre économique, social et environnemental de ses activités saura mieux atteindre les rendements escomptés à moyen et à long termes, tout en répondant de façon créative et innovatrice aux attentes de son marché et d'assurer sa pérennité.

Notre plan de développement durable et de responsabilité sociétale s'inscrit donc dans le cadre de notre culture organisationnelle et du travail accompli jusqu'à maintenant. Il représente une évolution toute naturelle de la manière dont SSQ Assurance s'acquitte de sa mission.

Plusieurs activités marquantes ont été réalisées en 2018.
En voici quelques-unes :

Livrer une expérience client distinctive

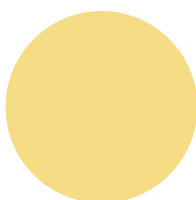
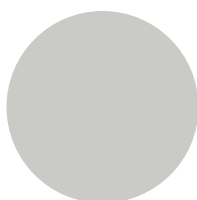


Évaluation de l'expérience client

Le programme d'évaluation a permis de recueillir l'appréciation de clients, particulièrement en assurance de dommages.

Sondage de satisfaction

Les résultats se situent dans la zone d'excellence de la norme NPS (Net Promoter Score).

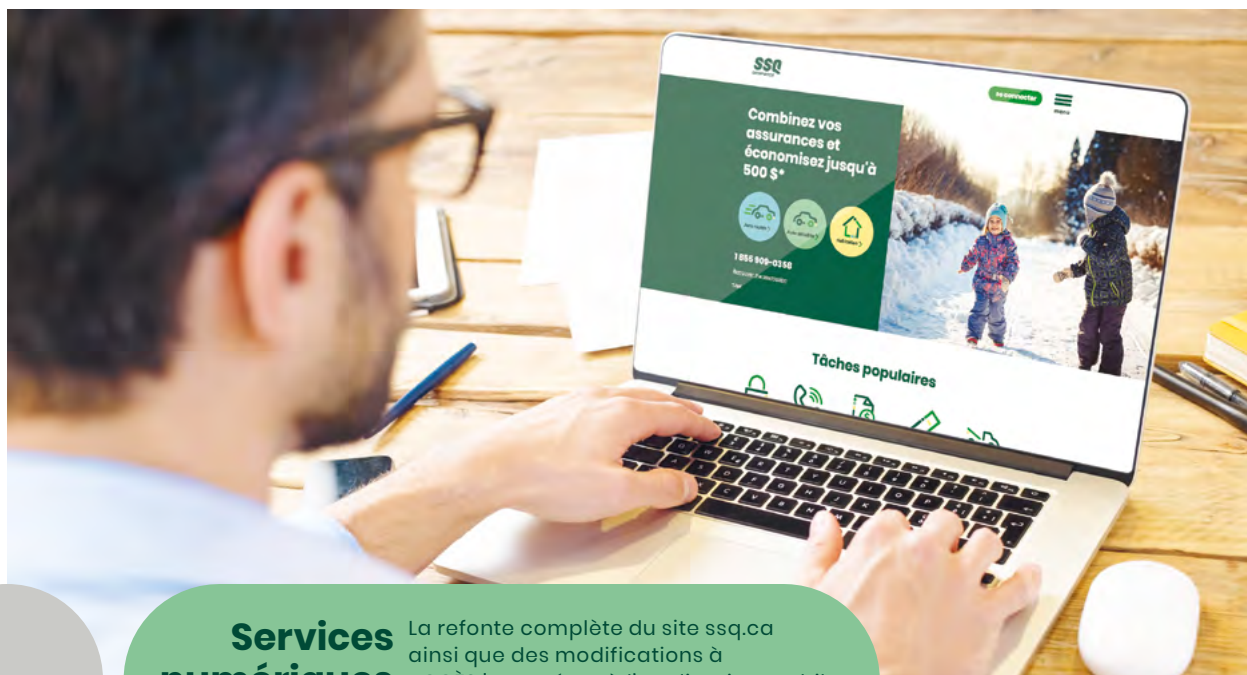


Lancement de la Promesse client

qui nous guide dans l'ensemble de nos actions et de nos décisions.



Développer notre offre numérique



Services numériques améliorés

La refonte complète du site ssq.ca ainsi que des modifications à ACCÈS | Assurés et à l'application mobile visent à encourager l'utilisation accrue de ces services.

Lancement de la proposition électronique

permettant aux conseillers en sécurité financière du cabinet de SSQ Assurance de remplir une proposition d'assurance individuelle en ligne.



Espace client, un succès

Plus de 32 000 clients se sont inscrits à l'option sans papier cette année et consultent leurs documents en mode numérique.

Valoriser les considérations sociales et environnementales dans nos pratiques d'affaires



Application de critères relatifs aux pratiques écoresponsables

lors d'appel d'offres et d'attribution des contrats incluant des critères de sélection liés aux pratiques écoresponsables.

Utilisation de peinture sans COV

certifiée
Green Seal GS-11
et convenant
aux projets LEED®.

Ajout de critères d'achat local

qualitatifs dans les appels d'offres, permettant d'inclure la notion d'entreprise locale en ce qui concerne les fournisseurs invités et les critères évalués.

Utilisation de produits d'entretien biodégradables

certifiés *Green Seal* et/ou conformes aux exigences du programme environnemental BOMA BEST Plus.



Pose de nouveaux tapis contenant 73 % de matières recyclées dans les locaux de SSQ Assurance.

Réduire notre empreinte environnementale



Parc automobile de l'entreprise

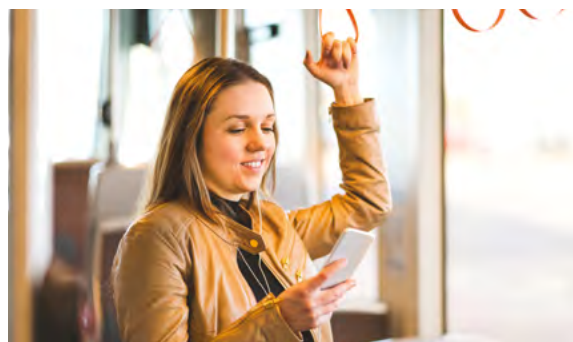
Allocation supplémentaire de 1 000 \$
aux employés qui choisissent un véhicule
hybride ou électrique.

Maintien de la norme d'acquisition de
véhicules ayant une cote d'émission
inférieure ou égale à 0,255 kg de CO₂/km.



Renouvellement de la certification BOMA BEST

de notre siège social et qualification
pour le niveau Bronze.



Promotion du transport alternatif

auprès des employés avec des
mesures d'encouragement afin
de les inciter à utiliser des modes
de transport alternatif, dont le
covoiturage, et maintien de notre
association avec Covoiturage.ca.



Diminution de l'utilisation du papier

par l'adhésion du
personnel au virage
sans papier permettant
une réduction de 15 % de
consommation en 2018.

Maintenir nos pratiques en matière de disposition des matières résiduelles



Mise en place d'un programme de réemploi et de récupération

de différents produits, tels les petits appareils électroniques, les piles, les cartouches d'encre et le tapis.

ici  N
RECYCLE !

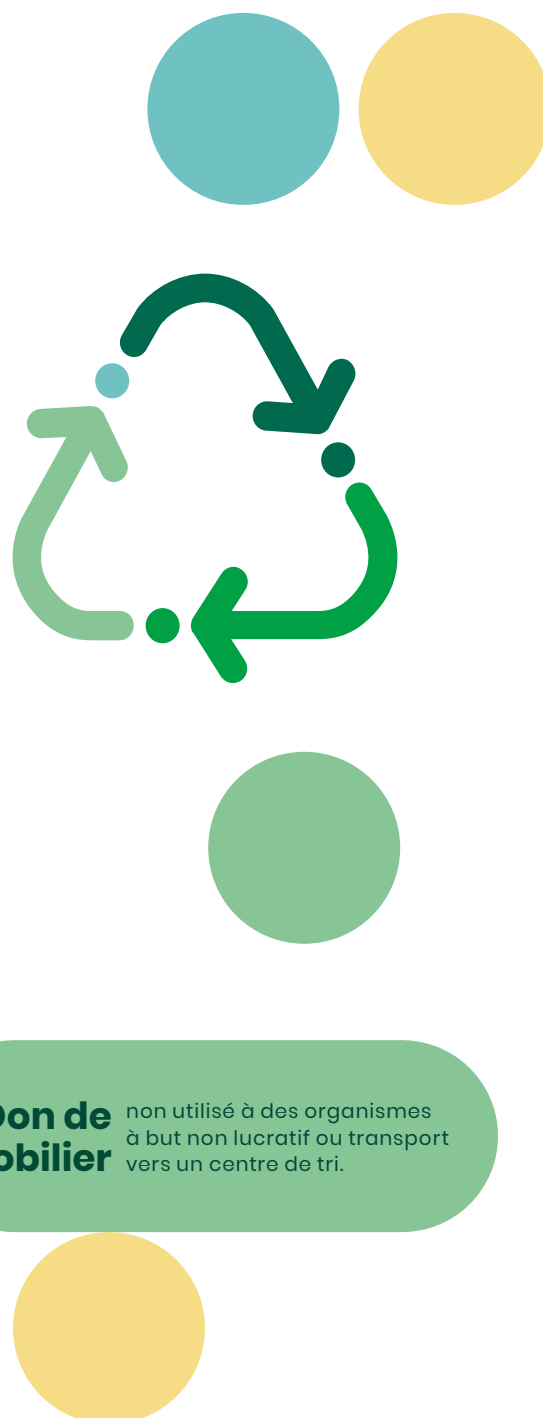
ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Maintien de la certification

pour les bureaux
de Québec.

Don de mobilier

non utilisé à des organismes
à but non lucratif ou transport
vers un centre de tri.



Promouvoir la culture d'entreprise et en favoriser l'adhésion



Développement de la culture organisationnelle

SSQ Assurance travaille à développer une culture organisationnelle axée sur la performance, l'expérience client et l'innovation, tout en respectant les valeurs et l'engagement de l'entreprise envers la promotion de saines habitudes de vie.



Adhésion des employés

Confirmée par un sondage qui révèle que plus de 95% des employés souhaitent travailler dans une organisation qui adopterait la culture organisationnelle ciblée. Les employés indiquent même déjà percevoir un changement dans la culture de SSQ Assurance, vers l'atteinte de cette cible.

Offrir un environnement de travail mobilisant

Révision des programmes RH

afin de soutenir l'évolution culturelle. Les révisions supportent des éléments du plan d'action favorisant la mobilisation des employés.



Le programme La vie en forme

a été revisité afin d'en garantir le déploiement optimal dans l'ensemble des bureaux de SSQ Assurance.



Femmes en gestion

Entre 2016 et 2018, le ratio de femmes occupant un poste de gestion dans l'entreprise s'est accru de 7% pour s'établir à 53% et le ratio de femmes occupant un poste de cadre supérieur est passé de 32% à 37%.

Nous poursuivons nos efforts pour soutenir le développement du leadership des femmes cadres.

Concept d'aménagement

Le déploiement du concept multi-espaces dans les bureaux de l'entreprise permet de créer un climat de travail harmonieux et collaboratif.



Redonner à la communauté



Soutien aux coureurs

Plus de 250 employés et membres de leur famille ont démontré leur esprit collectif en encourageant les coureurs du 42,2 km du Marathon SSQ de Québec lors de leur passage devant le siège social.



Plus de 81 000 \$

remis aux Œuvres Jean Lafrance lors du Marathon SSQ de Québec 2018.

La Maison de Jonathan est l'organisme communautaire qui a bénéficié du soutien de SSQ Assurance dans le cadre du Marathon SSQ de Longueuil.

Plusieurs jeunes qui fréquentent ces organismes ont participé aux épreuves.



Participation massive

de 430 employés et membres de leur famille au Marathon SSQ de Longueuil et au Marathon SSQ de Québec.



Plus de 1 000 000 \$

remis depuis les 13 dernières années grâce à une importante collecte de fonds annuelle dans le cadre du partenariat de SSQ Assurance avec le Marathon SSQ de Québec.

Redonner à la communauté

Engagement envers la jeunesse

La Fondation SSQ maintient un engagement significatif auprès d'organismes consacrés à la jeunesse et plus particulièrement au décrochage scolaire, aux problèmes de dépendance et à la réinsertion de jeunes sur le marché du travail.

Touchés par la tragédie à Toronto

Un don a été versé à la *Toronto Foundation*, à la suite de l'attentat survenu le 23 avril 2018 près des bureaux de SSQ Assurance, dans le quartier North York. Du soutien a aussi été offert aux employés.



Don à la Croix-Rouge

Un don a été remis pour venir en aide aux sinistrés éprouvés par la puissante tornade qui a frappé Ottawa et Gatineau en septembre 2018.



Ambassadeurs Centraide

La campagne Centraide 2018 a quant à elle permis de jumeler philanthropie et développement du talent.

puisque près de 100 ambassadeurs ont été formés parmi les employés de SSQ Assurance sur des compétences clés, telles que l'écoute, le tact et l'influence en groupe.



Succès de la campagne Centraide

La campagne 2018 a permis d'amasser la somme record de 368 196 \$, une croissance de 10 % par rapport à l'année dernière.

SSQ Assurance a d'ailleurs reçu un prix Coup de cœur pour cette campagne.

Être un citoyen corporatif engagé socialement



Demi-journées de bénévolat

Plus de 110 employés ont généreusement donné de leur temps auprès d'organismes parrainés par Centraide: La Croisée de Longueuil, Sentier Urbain à Montréal, le Centre Bonne Entente et La Baratte à Québec, ainsi que 360°kids à Toronto.



Implication auprès de la Fondation Fillactive

d'abord par un engagement financier sur une période de cinq ans, et aussi par la participation d'employés comme bénévoles dans le cadre du Bal Père-Fille et aux Célébrations Fillactive.



Partenariat depuis 25 ans avec le Groupe TAQ

une entreprise adaptée dont la mission est d'intégrer des personnes ayant des limitations fonctionnelles. On y effectue le montage de pochettes de vente, le traitement du courrier provenant de Postes Canada et la préparation d'envois massifs pour SSQ Assurance.

Implication sociale des hauts dirigeants

SSQ Assurance encourage ses hauts dirigeants à s'impliquer socialement. Une façon concrète de démontrer notre esprit collectif!

Miser sur le profil durable et responsable de nos investissements



Intégration de l'investissement responsable

Présentation à divers comités, dont le comité de placement, le comité de gestion des finances et le comité de direction, du processus d'intégration de l'investissement responsable dans les décisions de placements afin que l'ensemble des instances de gouvernance s'approprie cette démarche.

Critères d'évaluation des gestionnaires externes

Lors de la sélection et du suivi de chaque gestionnaire de placements externe, l'évaluation globale prend en compte le fait que l'entreprise soit signataire PRI (principes d'investissements responsables) ou qu'elle respecte une politique en matière d'investissement responsable.

L'investissement responsable

est à l'ordre du jour de chacune des rencontres périodiques avec les gestionnaires de placements externes.

L'empreinte carbone du portefeuille d'obligations

de sociétés des fonds généraux est en cours d'analyse, afin d'en suivre l'évolution.

Analyse des enjeux ESG

SSQ Assurance a choisi *Sustainalytics* comme fournisseur de recherches et de données sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'accès à cette plateforme permet à l'équipe des placements de mieux intégrer les enjeux ESG dans ses décisions d'investissement en obligations corporatives.

SSQ, Mutuelle de gestion

États financiers consolidés

Au 31 décembre 2018

Accompagnés du rapport
de l'auditeur indépendant



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
SSQ, Mutuelle de gestion,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **SSQ, MUTUELLE DE GESTION** (Mutuelle), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 27 février 2019

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
PRODUITS		
Quote-part du résultat net de la Société associée (note 4)	27 350	26 145
Produits d'intérêts (note 5)	66	65
	27 416	26 210
CHARGES		
Intérêts	89	75
	89	75
RÉSULTAT NET	27 327	26 135
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX:		
Participations ne donnant pas le contrôle	11 588	11 098
Membres	15 739	15 037

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
RÉSULTAT NET	27 327	26 135
Quote-part des autres éléments du résultat global de la Société associée (note 4)		
Éléments susceptibles d'être reclassés au résultat net	(6 875)	4 702
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net	5 399	(3 940)
	(1 476)	762
RÉSULTAT GLOBAL	25 851	26 897
RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX:		
Participations ne donnant pas le contrôle	10 964	11 425
Membres	14 887	15 472

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

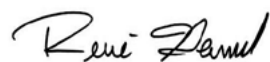
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

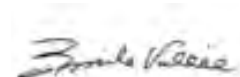
	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
Participation dans la Société associée (note 4)	305 623	279 749
Prêt sur billet (note 5)	900	900
	306 523	280 649
Trésorerie (note 5)	103	102
Compte à recevoir de la Société associée (note 5)	94	—
Intérêts à recevoir (note 5)	11	11
TOTAL DE L'ACTIF	306 731	280 762
PASSIF		
Hypothèque mobilière (note 5)	900	900
Avances de la Société associée (note 5)	949	705
Compte à payer à la Société associée (note 5)	—	44
Intérêts courus à payer (note 5)	11	11
TOTAL DU PASSIF	1 860	1 660
CAPITAUX PROPRES		
Attribuables aux membres		
Résultats non distribués	173 525	157 786
Cumul des autres éléments du résultat global	(10 688)	(9 836)
	162 837	147 950
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	142 034	131 152
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	304 871	279 102
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	306 731	280 762

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration:



René Hamel
Président du conseil d'administration



Émile Vallée
Vice-président du conseil d'administration

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
MEMBRES		
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	157 786	142 749
Résultat net	15 739	15 037
	173 525	157 786
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de l'exercice	(9 836)	(10 271)
Autres éléments du résultat global	(852)	435
	(10 688)	(9 836)
Total des capitaux propres attribuables aux membres à la fin de l'exercice	162 837	147 950
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	131 152	120 185
Résultat net	11 588	11 098
Autres éléments du résultat global	(624)	327
Injections nettes de capital	(82)	(458)
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	142 034	131 152
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	304 871	279 102

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts reçus	66	65
Intérêts payés	(64)	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2	1
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances de la Société associée	219	467
Injections nettes de capital ¹	(220)	(557)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1)	(90)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	1	(89)
TRÉSORERIE , début de l'exercice	102	191
TRÉSORERIE , fin de l'exercice	103	102

¹ Au 31 décembre 2018, un montant de 94 \$ relatif aux remboursements de capital est inclus dans le compte à recevoir de la Société associée (2017 – compte à payer de 44 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

1. Statuts constitutifs et nature des activités	55
2. Principales conventions comptables	55
3. Modifications de conventions comptables	56
4. Participation dans la Société associée	57
5. Instruments financiers	58
6. Gestion des risques liés aux instruments financiers	60
7. Gestion du capital	61
8. Transactions entre parties liées	61
9. Intérêts détenus dans la Filiale	61

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

SSQ, Mutuelle de gestion (la « Mutuelle ») a été constituée en vertu de la *Loi concernant Les Services de Santé du Québec*. La Mutuelle a pour principale activité de détenir une participation dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. (la « Société associée »).

Le siège social de la Mutuelle est situé au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec), Canada. Les états financiers consolidés de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 février 2019.

2. Principales conventions comptables

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Mutuelle et ceux de SSQ, Société de participation mutualiste inc. (la « Filiale ») détenue à 57,60 % (2017 – 57,60 %) dont l'établissement principal se situe à Québec (Québec), Canada. Cette dernière détient une participation dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. Les états financiers consolidés de la Mutuelle sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa devise fonctionnelle.

Utilisation d'estimations et jugements de la direction

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La direction doit également poser certains jugements lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Comptabilisation des produits

La quote-part du résultat net de la Société associée est comptabilisée lorsqu'elle est gagnée.

Les produits d'intérêts sur le prêt sur billet sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Participation dans la Société associée

La Mutuelle comptabilise sa participation dans la Société associée selon la méthode de la mise en équivalence. Sa participation est de 28,91 % (2017 – 28,91 %). De cette participation, 16,65 % (2017 – 16,65 %) est attribuable aux membres.

Instruments financiers – classement et comptabilisation

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la Mutuelle les inscrit à leur juste valeur. L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement.

Les instruments financiers sont classés en fonction de la nature et de l'utilisation par la Mutuelle de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale.

a) Prêt sur billet

Prêts et créances

Le prêt sur billet à la Société associée, classé comme prêts et créances, est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur divulguée pour le prêt sur billet est établie en actualisant les flux monétaires prévus au taux couramment exigé par le marché pour ce type de créance et pour un terme dont la durée coïncide avec l'échéance maximale prévue du prêt sur billet.

b) Trésorerie

Prêts et créances

La trésorerie est constituée des soldes des comptes bancaires maintenus auprès d'institutions financières. Elle est classée à titre de prêts et créances et est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En raison de son échéance court terme, la valeur comptable de la trésorerie représente sa juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers – classement et comptabilisation (suite)

c) Hypothèque mobilière

Autres passifs financiers au coût amorti

L'hypothèque mobilière est classée comme autres passifs financiers au coût amorti et elle est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur divulguée pour l'hypothèque mobilière est évaluée selon un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux de rendement d'un indice de référence ayant un profil de risque similaire à celui des actifs sous-jacents et un terme dont la durée coïncide avec l'échéance maximale prévue de l'hypothèque mobilière.

d) Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés respectivement comme prêts et créances et comme autres passifs financiers au coût amorti.

Instruments financiers – dépréciation

Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Mutuelle détermine s'il existe une indication objective qu'un actif financier a subi une perte de valeur.

3. Modifications de conventions comptables

Nouvelle norme comptable future

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 « *Instruments financiers* » (« IFRS 9 ») qui vise à remplacer IAS 39 « *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation* ». IFRS 9 :

- établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI ») sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transactions;

- propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues plutôt que celui des pertes subies, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Ainsi, la Mutuelle sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie;
- modifie aussi le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur;
- modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques.

La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. Un amendement à IFRS 4 « *Contrats d'assurance* », rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 « *Contrats d'assurance* » (« IFRS 17 »).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Modifications de conventions comptables (suite)

Nouvelle norme comptable future (suite)

Instruments financiers (suite)

En novembre 2018, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption d'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Société associée, dans laquelle la Mutuelle détient une participation, est éligible au report, puisque le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs était supérieur à 90 % au moment de l'exemption temporaire au 31 décembre 2015. La Société associée prévoit se prévaloir du report jusqu'à la date maximale permise.

L'amendement prévoit aussi certaines mesures afin de permettre aux investisseurs qui détiennent une participation dans une société associée pouvant se prévaloir du report, la possibilité d'éviter d'apporter des ajustements dans l'application de la méthode de la mise en équivalence pour rendre les méthodes comptables de la société associée conformes à celles de l'investisseur, tel qu'il serait requis par IAS 28 « *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* ». La Mutuelle est éligible à cette exemption temporaire et prévoit l'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 pour la Société associée.

4. Participation dans la Société associée

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	279 749	252 842
Quote-part du résultat net	27 350	26 145
Quote-part des autres éléments du résultat global	(1 476)	762
Solde à la fin de l'exercice	305 623	279 749

Le tableau suivant présente des informations financières résumées de la Société associée :

	2018	2017
	\$	\$
État consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248 600	212 200
Total de l'actif	12 308 100	12 077 500
Total du passif	11 333 800	11 192 800
Total des capitaux propres	974 300	884 700
État consolidé des résultats		
Produits d'intérêts et amortissement des escomptes et des primes	123 100	116 400
Total des produits	2 190 800	2 310 400
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des immeubles de placement	32 800	34 500
Charges d'intérêts	10 500	11 300
Charge d'impôts sur le résultat	29 600	29 900
Résultat net	94 600	90 400
État consolidé du résultat global		
Autres éléments du résultat global	(5 100)	2 600
Résultat global	89 500	93 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. Instruments financiers

a) Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêt sur billet à 7,09 %, échéant en mai 2020 ¹	900	918	900	957
Intérêts à recevoir	11	11	11	11
Compte à recevoir de la Société associée	94	94	—	—
Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,72 %	103	103	102	102
	1 108	1 126	1 013	1 070
Passifs financiers				
Hypothèque mobilière à 7,09 %, échéant en mai 2020 ¹	900	918	900	957
Intérêts courus à payer	11	11	11	11
Compte à payer à la Société associée	—	—	44	44
Avance de la Société associée à 3,08 % (2017 – 2,63 %), sans modalités de remboursement	240	240	233	233
Avances de la Société associée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement	709	709	472	472
	1 860	1 878	1 660	1 717

¹ L'hypothèque mobilière est garantie par le prêt sur billet.

Les instruments financiers dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations et comprend trois niveaux :

Niveau 1 – Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 – Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. Instruments financiers (suite)

a) Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent le classement des actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur:

	2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
	\$	\$	\$
Actifs financiers			
Prêt sur billet à 7,09 %, échéant en mai 2020	—	—	918
Intérêts à recevoir	—	11	11
Compte à recevoir de la Société associée	—	94	94
Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,72 %	—	103	103
	—	208	918
			1 126
Passifs financiers			
Hypothèque mobilière à 7,09 %, échéant en mai 2020	—	—	918
Intérêts courus à payer	—	11	11
Avance de la Société associée à 3,08 %, sans modalités de remboursement	—	240	240
Avances de la Société associée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement	—	709	709
	—	960	918
			1 878

	2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
	\$	\$	\$
Actifs financiers			
Prêt sur billet à 7,09 %, échéant en mai 2020	—	—	957
Intérêts à recevoir	—	11	11
Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,72 %	—	102	102
	—	113	957
			1 070
Passifs financiers			
Hypothèque mobilière à 7,09 %, échéant en mai 2020	—	—	957
Intérêts courus à payer	—	11	11
Compte à payer à la Société associée	—	44	44
Avance de la Société associée à 2,63 %, sans modalités de remboursement	—	233	233
Avances de la Société associée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement	—	472	472
	—	760	957
			1 717

Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun instrument financier n'est comptabilisé à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. Instruments financiers (suite)

b) Produits d'intérêts

	2018	2017
	\$	\$
Prêt sur billet	64	64
Trésorerie	2	1
	66	65

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Mutuelle s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Les risques liés aux instruments financiers de la Mutuelle sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Mutuelle si un débiteur ne respecte pas ses engagements.

La Mutuelle est exposée au risque de crédit à l'égard du prêt sur billet et du compte à recevoir. Ce risque est

atténué du fait que ce prêt et ce compte à recevoir sont émis à la Société associée.

Le risque de liquidité correspond au risque que la Mutuelle éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses passifs financiers. La Mutuelle gère le risque de liquidité au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant du prêt sur billet avec ceux requis pour honorer les engagements découlant de l'hypothèque mobilière.

La Mutuelle est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard des avances de la Société associée comportant des taux d'intérêt variables. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des flux monétaires des passifs financiers de la Mutuelle:

	2018			
	Payables à vue	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Hypothèque mobilière	—	900	—	900
Avances de la Société associée	949	—	—	949
Intérêts courus à payer	11	—	—	11
	960	900	—	1 860

	2017			
	Payables à vue	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Hypothèque mobilière	—	900	—	900
Avances de la Société associée	705	—	—	705
Compte à payer à la Société associée	44	—	—	44
Intérêts courus à payer	11	—	—	11
	760	900	—	1 660

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, l'objectif de la Mutuelle est de préserver ses actifs. La Mutuelle définit le capital comme étant l'hypothèque mobilière et les capitaux propres attribuables aux membres.

La Mutuelle atteint son objectif par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne, et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

Composition du capital

	2018	2017
	\$	\$
Hypothèque mobilière	900	900
Capitaux propres attribuables aux membres	162 837	147 950
	163 737	148 850

8. Transactions entre parties liées

Dans le cours de ses activités, la Mutuelle effectue des transactions avec la Société associée. Toutes ces transactions sont conclues à la valeur d'échange.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a reçu des intérêts de 64 \$ (2017 – 64 \$) de sa Société associée. Au 31 décembre 2018, un solde de 11 \$ (2017 – 11 \$) est inclus dans les intérêts à recevoir. Ce montant n'est pas garanti et sera réglé en espèces.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a capitalisé à l'avance de la Société associée des intérêts de 25 \$ (2017 – 11 \$).

La Société associée offre à certains de ses employés de participer à un fonds d'investissement. Ce fonds d'investissement détient une participation ne donnant pas le contrôle dans la Filiale.

9. Intérêts détenus dans la Filiale

Le tableau suivant présente l'impact de la consolidation de la Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative :

	2018	2017
	\$	\$
État de la situation financière		
Total de l'actif	306 636	280 760
Total du passif	1 151	1 144
État des résultats		
Produits	27 416	26 210
Résultat net	27 345	26 140
État du résultat global		
Autres éléments du résultat global	(1 476)	762
Résultat global	25 869	26 902

SSQ, Société d'assurance-vie inc. États financiers consolidés

Au 31 décembre 2018

Accompagnés du rapport
de l'auditeur indépendant



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
SSQ, Société d'assurance-vie inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.** (Société), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 27 février 2019

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
PRODUITS		
Primes brutes (note 21)	2 483,1	2 458,5
Primes cédées en réassurance	(453,5)	(445,1)
Primes nettes	2 029,6	2 013,4
Variation des primes non acquises (note 13)	(17,5)	(9,5)
Produits de placements (note 4)	76,1	207,3
Produits des immeubles (note 25)	32,6	29,9
Honoraires d'administration et autres produits	73,4	69,4
	2 194,2	2 310,5
PRESTATIONS ET CHARGES		
Assurances et rentes		
Prestations brutes	1 756,4	1 728,1
Prestations récupérées en réassurance	(368,3)	(360,3)
Variation de la réserve actuarielle des contrats d'assurance de personnes	152,6	351,6
Variation de la réserve actuarielle de l'actif de réassurance	(114,3)	(189,3)
Intérêts sur montants laissés en dépôt	3,5	3,9
	1 429,9	1 534,0
Frais de vente et d'administration (notes 20, 21 et 22)	355,7	352,1
Frais de placements des fonds généraux	12,0	8,9
Dépenses des immeubles (notes 21 et 25)	25,6	22,8
Commissions et honoraires de vente	162,0	173,7
Taxes sur primes	75,7	72,6
	2 060,9	2 164,1
RÉSULTAT AVANT RISTOURNES AUX ASSURÉS ET IMPÔTS	133,3	146,4
Ristournes aux assurés	9,1	26,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	124,2	120,3
Impôts sur le résultat (note 19)	29,6	29,9
RÉSULTAT NET	94,6	90,4

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
RÉSULTAT NET	94,6	90,4
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments susceptibles d'être reclassés au résultat net		
Gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(29,6)	24,7
Charge d'impôts (note 19)	7,9	(6,6)
Reclassement au résultat net des gains à la cession	(2,9)	(2,4)
Charge d'impôts (note 19)	0,8	0,5
	(23,8)	16,2
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net		
Gains (pertes) actuariels découlant des régimes d'avantages sociaux à la retraite et incidence du plafonnement de l'actif	25,5	(18,6)
Charge d'impôts (note 19)	(6,8)	5,0
	18,7	(13,6)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(5,1)	2,6
RÉSULTAT GLOBAL	89,5	93,0

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

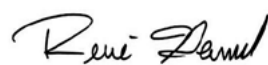
Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
Placements (note 4)	4 673,8	4 513,7
Primes à recevoir	284,7	274,0
Actif au titre de la réassurance cédée (notes 12 et 13)	1 888,5	1 778,3
Immeubles en développement	16,8	25,6
Impôts à recevoir	14,8	—
Autres actifs (note 8)	156,8	150,7
Immeubles de placement (note 9)	51,9	47,0
Immobilisations corporelles (note 10)	178,2	175,9
Immobilisations incorporelles (note 11)	127,7	135,1
Goodwill (note 11)	14,1	14,1
Actifs d'impôts différés (note 19)	33,1	34,2
Total de l'actif des fonds généraux	7 440,4	7 148,6
Placements liés aux fonds distincts (note 23)	4 867,5	4 928,9
TOTAL DE L'ACTIF	12 307,9	12 077,5
PASSIF		
Contrats d'assurance de personnes (note 12)	5 536,0	5 434,1
Contrats d'assurance de dommages (note 13)	275,7	251,2
Créditeurs	148,9	144,0
Impôts à payer	—	19,4
Dettes subordonnées (note 15)	157,0	157,0
Autres passifs (note 16)	308,7	213,9
Passifs d'impôts différés (note 19)	39,9	44,3
Total du passif des fonds généraux	6 466,2	6 263,9
Contrats d'assurance des fonds distincts (note 23)	1 751,2	1 858,1
Contrats d'investissement des fonds distincts (note 23)	3 116,3	3 070,8
TOTAL DU PASSIF	11 333,7	11 192,8
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 17)	343,2	343,2
Résultats non distribués	681,3	586,7
Cumul des autres éléments du résultat global	(50,3)	(45,2)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	974,2	884,7
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	12 307,9	12 077,5

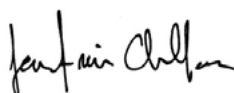
Éventualités et engagements (note 24)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration :



René Hamel
Président du conseil



Jean-François Chalifoux
Président-directeur général

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
Capital social	343,2	343,2
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	586,7	496,3
Résultat net	94,6	90,4
Solde à la fin de l'exercice	681,3	586,7
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de l'exercice	(45,2)	(47,8)
Autres éléments du résultat global	(5,1)	2,6
Solde à la fin de l'exercice	(50,3)	(45,2)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	974,2	884,7

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat avant impôts	124,2	120,3
Impôts payés sur le résultat, déduction faite des remboursements reçus	(65,7)	(12,7)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Pertes (gains) sur placements	70,1	(76,1)
Perte de valeur sur les immeubles en développement	1,9	—
Perte de valeur sur les immobilisations incorporelles	0,5	—
Amortissement des escomptes et des primes sur obligations	(21,5)	(20,9)
Amortissement des immeubles de placement	1,0	0,9
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	31,9	33,6
Contrats d'assurance de personnes	101,9	350,1
Autres éléments inclus dans le résultat	(5,7)	(4,2)
	238,6	391,0
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation	21,2	(42,3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	259,8	348,7
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 555,2)	(1 223,0)
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	1 315,1	958,3
Acquisition d'immeubles de placement	(5,9)	(9,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(27,5)	(18,6)
Ventes d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(273,4)	(292,7)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de débentures subordonnées	80,0	—
Remboursement des débentures subordonnées	(30,0)	(3,0)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	50,0	(3,0)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	36,4	53,0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	212,2	159,2
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	248,6	212,2
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants:		
Encaisse	238,9	207,3
Équivalents de trésorerie	9,7	4,9
	248,6	212,2

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation incluent des intérêts versés sur les dettes subordonnées pour un montant de 10,5 \$ (2017 – 11,3 \$).

Au 31 décembre 2018, des immeubles de placement d'un montant de 0,1 \$ (2017 – 0,1 \$) ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 2,8 \$ (2017 – 2,9 \$) sont inclus dans les créditeurs.

Au cours de l'exercice, la Société a remboursé 50,0 \$ de la dette subordonnée par l'entremise du fonds de placements (40,8 \$) et des débiteurs (9,2 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

1. Statuts constitutifs et nature des activités	71
2. Principales conventions comptables	71
3. Modifications de conventions comptables	83
4. Placements	86
5. Juste valeur des actifs et passifs	91
6. Gestion des risques liés aux instruments financiers	94
7. Compensation et garanties détenues et cédées	98
8. Autres actifs	99
9. Immeubles de placement	99
10. Immobilisations corporelles	100
11. Immobilisations incorporelles et goodwill	101
12. Contrats d'assurance de personnes	103
13. Contrats d'assurance de dommages	110
14. Crédits bancaires	115
15. Dettes subordonnées	116
16. Autres passifs	116
17. Capital social	117
18. Gestion du capital	117
19. Impôts sur le résultat	119
20. Avantages sociaux à la retraite	120
21. Éléments de l'état consolidé des résultats	123
22. Rémunération des principaux dirigeants	123
23. Fonds distincts	124
24. Éventualités et engagements	125
25. Contrats de location	127

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

SSQ, Société d'assurance-vie inc., détenue majoritairement par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, a été constituée en vertu d'une loi à caractère privé et est régie par la *Loi sur les assurances*. SSQ, Société d'assurance-vie inc. et ses filiales (la « Société ») offrent une large gamme de services financiers dont la protection financière en cas de décès, d'invalidité, de maladie ou lors de la retraite par l'entremise d'une variété de produits collectifs et individuels d'assurance, d'épargne retraite et de placements.

La Société œuvre également dans les secteurs des assurances de dommages et de la gestion immobilière. Le siège social de la Société est situé au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec), Canada.

Les états financiers consolidés de la Société ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 février 2019.

2. Principales conventions comptables

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Le tableau suivant présente les filiales détenues par la Société :

	Participation %	Lieu d'établissement principal
SSQ, Société d'assurance inc.	100	Québec (Québec), Canada
SSQ, Société immobilière inc.	100	Québec (Québec), Canada
9338-2083 Québec inc.	100	Québec (Québec), Canada

Conformément à la pratique de l'industrie pour les sociétés d'assurance, l'état consolidé de la situation financière de la Société n'est pas présenté selon la classification courante et non courante, mais est plutôt présenté de façon générale, par ordre de liquidité. La majorité des actifs et des passifs de la Société sont considérés comme étant courants, puisque leur réalisation et leur règlement sont respectivement prévus dans le cycle d'exploitation normal de la Société. Les autres actifs et passifs, considérés comme étant non courants, comprennent les immeubles en développement, les immeubles de placement, les immobilisations corporelles et incorporelles, le goodwill, les actifs d'impôts différés, les dettes subordonnées, les passifs d'impôts différés ainsi que les parties non courantes des placements, des passifs financiers, de l'actif au titre de réassurance cédée et du passif relatif aux contrats d'assurance présentées aux notes 4, 6, 12 et 13.

Utilisation d'estimations et jugements de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une

incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations les plus importantes consistent à déterminer :

- les passifs relatifs aux contrats d'assurance de personnes et de dommages ainsi que l'actif au titre de la réassurance cédée;
- les justes valeurs des instruments financiers des fonds généraux et des fonds distincts ainsi que des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement des fonds distincts;
- les hypothèses utilisées lors de la détermination des provisions, des impôts sur le résultat ainsi que de la dévaluation des instruments financiers et des actifs non financiers;
- l'actif et le passif relatifs aux avantages sociaux à la retraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations et jugements de la direction (suite)

La direction fait appel à son jugement pour l'évaluation du contrôle aux fins de consolidation, pour la classification des contrats d'assurance et d'investissement ainsi que des instruments financiers. De plus, le jugement de la direction est requis relativement à la comptabilisation des immeubles de placement, des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que du goodwill.

Devises étrangères

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à la devise fonctionnelle de la Société. Les unités de fonds et les obligations libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice.

Contrats d'assurance et contrats d'investissement — classification

La Société émet des contrats qui transfèrent un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux. Les contrats d'assurance sont les contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Un risque d'assurance significatif existe lorsque la Société accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats si un événement futur incertain spécifié affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Les contrats d'investissement sont les contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

Contrats d'assurance de personnes et des fonds distincts

Comptabilisation des produits et des charges liées

Les primes d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Dès que les primes sont comptabilisées, le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes est établi de façon à ce que les charges correspondant à ces produits soient comptabilisées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'un avis d'un événement donnant droit à une compensation est reçu. De plus, les commissions et les taxes sur primes sont comptabilisées selon la même base que les primes d'assurance.

La Société perçoit des produits de commissions sur les contrats individuels cédés en réassurance. Les commissions sont enregistrées au moment de la cession en réassurance et sont portées uniformément à l'état consolidé du résultat sur la durée des contrats cédés correspondants. Les commissions en réassurance non gagnées correspondent à la tranche des commissions pour la période non encore échue des contrats correspondants, calculées au prorata du nombre de jours restants. La part attribuable aux périodes subséquentes est reportée au passif relatif aux contrats d'assurance de personnes.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance de personnes

La réserve actuarielle, la provision pour réclamations, la provision pour ristournes et les montants laissés en dépôt sont établis par l'actuaire conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et correspondent au montant requis pour couvrir les engagements en vertu des contrats d'assurance en vigueur. La réserve actuarielle est calculée selon la méthode canadienne axée sur le bilan, une méthode actuarielle reconnue et définie par l'Institut canadien des actuaires. Cette méthode requiert l'usage d'hypothèses fondées sur la meilleure estimation de l'expérience future, basée sur l'expérience propre de la Société et de l'industrie, et comprend des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses posées à l'égard des différents facteurs considérés.

Certains contrats d'assurance peuvent contenir des instruments dérivés incorporés. Ceux-ci répondent eux-mêmes à la définition de contrats d'assurance ou correspondent à des options de rachat pour un montant défini et ils ne sont pas évalués séparément du contrat hôte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Contrats d'assurance de personnes et des fonds distincts (suite)

Contrats d'assurance des fonds distincts

Le passif des contrats d'assurance des fonds distincts comprend la portion dépôt de ces contrats, comptabilisé de la même façon que celui des contrats d'investissement. La portion garantie, comptabilisée à même le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, est établie par l'actuaire conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et correspond au montant requis pour couvrir les engagements en vertu des contrats d'assurance en vigueur. Le passif des contrats d'assurance des fonds distincts est calculé selon la méthode canadienne axée sur le bilan et comprend des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses posées à l'égard des différents facteurs considérés.

Les primes d'assurance des fonds distincts, relatives à la composante assurance du contrat, sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles.

Test de suffisance du passif

À chaque date de fin d'exercice, un test de suffisance du passif est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, nets des coûts d'acquisition différés. La notion de suffisance du passif étant partie intégrante de la méthode canadienne axée sur le bilan, toute insuffisance de provision est immédiatement comptabilisée aux résultats afin d'en assurer le respect.

Contrats d'assurance de dommages

Comptabilisation des produits et des charges liées

Les primes des contrats d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles, au prorata de la durée des polices. Les primes non acquises représentent la partie des primes souscrites qui a trait à la durée non expirée des polices en cours, calculées selon la méthode dite d'expiration journalière. Pour certains produits, les primes non acquises sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution des risques qui y sont rattachés. De plus, les commissions et les taxes sur primes sont comptabilisées selon la même base que les primes d'assurance de dommages.

Sinistres en voie de règlement

Les sinistres en voie de règlement sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres. Le montant des sinistres en voie de règlement est établi conformément à la pratique reconnue et définie par l'Institut canadien des actuaires. Il est présenté sur une base actualisée et fondé sur l'expérience de la Société et de l'industrie. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'un avis d'événement donnant droit à une compensation est reçu.

Test de suffisance du passif des sinistres

L'analyse de la suffisance du passif des sinistres est effectuée à chaque date de fin d'exercice et revue au besoin, si un événement pouvant influencer sur le résultat survient. Pour ce faire, les matérialisations passées des sinistres par lignes d'affaires sont analysées afin de projeter celles attendues au moment de l'évaluation. Des hypothèses quant aux rythmes de paiements des passifs sont nécessaires afin d'évaluer les obligations sur une base actualisée. Finalement, des marges pour écarts défavorables de taux d'intérêt, de matérialisation et de réassurance sont ajoutées afin de considérer les incertitudes liées aux hypothèses.

Test de suffisance du passif des primes

La suffisance du passif des primes est évaluée à chaque date de fin d'exercice. Les primes non acquises sont diminuées des frais d'acquisition différés, de la prime de réassurance, des sinistres et frais de règlement anticipés entre la date d'évaluation et l'expiration des contrats et des frais de maintien prévus pour administrer ces contrats. De plus, l'impact de la valeur temporelle de l'argent est considéré. Finalement, des marges pour écarts défavorables de taux d'intérêt, de matérialisation et de réassurance sont ajoutées afin de considérer les incertitudes liées aux hypothèses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Actif au titre de la réassurance cédée

Dans le cours normal de ses opérations, la Société utilise la réassurance pour gérer son niveau d'exposition au risque. Le transfert du risque et de la prime correspondante se fait auprès de réassureurs dûment enregistrés et assujettis aux mêmes organismes de réglementation que la Société. L'actif au titre de la réassurance cédée est évalué de façon similaire au passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de dommages et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Il représente les montants dus à la Société portant sur le passif des contrats cédés. La cession d'un risque ne libère pas la Société du respect intégral des engagements souscrits auprès de ses assurés. Cet actif fait l'objet d'un test de dépréciation et, s'il s'est déprécié, sa valeur comptable est réduite et la perte de valeur est comptabilisée aux résultats.

Contrats d'investissement

Comptabilisation des produits

Les contrats d'investissement entrent dans le périmètre de la norme IAS 39 « *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation* ». La comptabilité de dépôt s'applique à ces contrats, ce qui implique que les primes perçues ainsi que les prestations versées au titre de ces contrats sont enregistrées comme des dépôts et des retraits, sans transiter aux résultats. Les produits de ces contrats sont constitués des honoraires liés à l'émission, la gestion d'actifs, l'administration et le rachat de ces contrats et sont comptabilisés dans les honoraires d'administration et autres produits.

Passifs liés aux contrats d'investissement

Tous les contrats d'investissement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La variation de leur valeur aux résultats est contrebalancée par la variation de la valeur des placements liés aux fonds généraux et aux fonds distincts qui sont gérés sur la base de la juste valeur.

Comptabilisation des produits des immeubles

Les produits des immeubles sont comptabilisés aux résultats linéairement selon le terme du bail.

Comptabilisation des honoraires d'administration et autres produits

Les honoraires tirés de la gestion des fonds distincts et de la gestion des contrats de services administratifs sont comptabilisés dans les honoraires d'administration et autres produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont principalement composés de gains sur disposition d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers – classement et comptabilisation

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la Société les inscrit à leur juste valeur. L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement. La Société classe les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à l'échéance, disponibles à la vente ainsi que prêts et créances. La catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société classe les passifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net et autres passifs financiers au coût amorti.

Les instruments financiers sont classés en fonction de la nature et de l'utilisation par la Société de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale.

a) Obligations

Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les obligations soutenant le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, car la variation de leur juste valeur aux résultats est contrebalancée par la variation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes.

Disponibles à la vente

Les obligations ne soutenant pas les passifs relatifs aux contrats d'assurance de personnes, de dommages et aux contrats d'investissement sont classées comme disponibles à la vente. Les achats et les cessions d'obligations sont comptabilisés à la date de la transaction. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. À leur cession ou à la constatation d'une perte de valeur, le gain ou la perte est reclassé du cumul des autres éléments du résultat global et inscrit aux résultats. Une reprise de perte de valeur est possible et est comptabilisée aux résultats lorsqu'il existe une indication objective d'un recouvrement.

b) Prêts

Prêts et créances

Les prêts sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif réduit de la provision pour prêts douteux. La provision pour prêts douteux est établie par analyse individuelle des prêts à partir de la valeur de réalisation estimative mesurée par l'actualisation des flux monétaires prévus.

Les commissions versées lors de l'émission des nouveaux prêts sont comptabilisées avec les prêts et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers – classement et comptabilisation (suite)

c) Unités de fonds et actions privilégiées

Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les unités de fonds et les actions privilégiées soutenant le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, car la variation de leur juste valeur aux résultats est contrebalancée par la variation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes.

Disponibles à la vente

Les unités de fonds et les actions privilégiées ne soutenant pas le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de dommages sont classées comme disponibles à la vente. Les achats et les cessions d'unités de fonds et d'actions privilégiées sont comptabilisés à la date de la transaction. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. S'il y a lieu, les coûts de transaction engagés à l'achat sont capitalisés à leur coût. À leur cession ou à la constatation d'une perte de valeur, le gain ou la perte est reclassé du cumul des autres éléments du résultat global et inscrit aux résultats. Aucune reprise de perte de valeur n'est permise. Cependant, les unités de fonds et les actions privilégiées continuent d'être comptabilisées à la juste valeur même si une perte de valeur a déjà été comptabilisée.

d) Fonds de placements

Détenu à des fins de transaction

Le fonds de placements est détenu à des fins de transaction et regroupe des titres de participation canadiens acquis avec le produit de l'émission de certaines débentures. Conformément aux contrats de ces débentures, l'excédent de la juste valeur de ces titres sur le nominal des débentures est comptabilisé au passif de la Société. Lorsque la juste valeur des titres est inférieure au nominal des débentures, la Société comptabilise un compte à recevoir sur insuffisance de valeur correspondant à la différence.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes des comptes bancaires et de titres monétaires maintenus auprès d'institutions financières.

Détenus à des fins de transaction

Les titres monétaires sont détenus à des fins de transaction. Ceux-ci comprennent des dépôts portant intérêt qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui ne sont exposés à aucune fluctuation de valeur importante ou dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Prêts et créances

Les comptes bancaires sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Dépôts portant intérêt

Détenus à des fins de transaction

Les dépôts portant intérêt correspondent à des titres monétaires qui ne sont pas facilement convertibles en montants connus de trésorerie ou dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers – classement et comptabilisation (suite)

g) Instruments financiers dérivés

Détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés incluent des contrats à terme sur devises, des contrats sur indice boursier à règlement quotidien, des contrats à terme sur obligations ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises. Les contrats à terme standardisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent un engagement ferme d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date prédéterminée. Les swaps sont des contrats dans lesquels la Société et un tiers s'engagent à se verser des flux financiers calculés sur un montant notionnel, pendant une durée et suivant une fréquence déterminée.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre de placement et les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les autres passifs.

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour soutenir une partie du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes. Les gains et les pertes sur ces contrats sont comptabilisés aux résultats dans les produits de placements.

La Société utilise également des contrats à terme sur devises et des swaps de devises dans le cadre de sa stratégie de gestion du risque de change. Ces instruments financiers couvrent la juste valeur d'actifs et leur efficacité fait l'objet d'une évaluation mensuelle. Les gains et les pertes de change sur les contrats à terme ainsi que les variations de juste valeur liées au cours de la devise des actifs couverts sont comptabilisés aux résultats dans les produits de placements.

h) Autres placements

Les autres placements comprennent les placements dans des partenariats en coentreprise et les placements dans des sociétés en commandite. La Société comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence les partenariats sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint et a des droits sur l'actif net. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque des décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Les placements dans des sociétés en commandite sans contrôle sont classés comme disponibles à la vente.

i) Dettes subordonnées

Autres passifs financiers au coût amorti

Les dettes subordonnées sont classées comme autres passifs financiers au coût amorti et elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont reconnues à l'état consolidé des résultats et présentées dans les frais de vente et d'administration.

La juste valeur divulguée pour les dettes subordonnées est établie en actualisant les flux monétaires prévus au taux de rendement d'un indice de référence ayant un profil de risque similaire à celui des actifs sous-jacents et pour un terme dont la durée coïncide avec l'échéance maximale prévue des dettes subordonnées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers – classement et comptabilisation (suite)

j) Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et sont classés respectivement comme prêts et créances et comme autres passifs financiers au coût amorti.

Instruments financiers – dépréciation

Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers, autres que ceux classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ont subi une perte de valeur. Ces actifs financiers sont soit dépréciés selon un modèle de dépréciation propre aux titres de créances, aux titres de capitaux propres, ou aux prêts et créances.

Le modèle de dépréciation approprié est déterminé en se fondant sur les caractéristiques de chaque instrument, la capacité de l'émetteur de verser des dividendes ou des intérêts et l'intention de la Société de détenir les actifs financiers à long terme ou de les vendre.

Modèle de dépréciation des titres de créances

Le modèle de dépréciation des titres de créances est utilisé pour évaluer les pertes de valeur des obligations et des actions privilégiées de la Société. Selon ce modèle de dépréciation, un titre a subi une perte de valeur lorsqu'il est probable que les flux de trésorerie futurs ne seront pas recouverts, en se fondant sur des considérations en matière de crédit.

Modèle de dépréciation des titres de capitaux propres

Le modèle de dépréciation des titres de capitaux propres est utilisé pour évaluer la perte de valeur des unités de fonds de la Société. Selon ce modèle de dépréciation, une indication objective de perte de valeur comprend une baisse significative ou une baisse prolongée de la juste valeur du placement en deçà de son coût.

Modèle de dépréciation des prêts et créances

Le modèle de dépréciation des prêts et créances est utilisé pour évaluer la perte de valeur des prêts de la Société. Selon ce modèle de dépréciation, les prêts et créances sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a défaut de paiement ou lorsqu'il y a des indications objectives que la contrepartie ne respectera pas ses obligations. Lorsqu'il est déterminé qu'un actif financier de cette catégorie a subi une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite au plus élevé de sa valeur de réalisation estimative ou de la juste valeur de la garantie, le cas échéant.

Prêts de titres et mise en pension

La Société effectue des prêts de titres pour en retirer des produits additionnels, qui sont comptabilisés aux résultats à titre de produits de placements. La Société reçoit des garanties, qui représentent au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Ces garanties sont déposées par l'emprunteur auprès d'un dépositaire de titres et y sont conservées jusqu'à ce que les titres prêtés aient été remis à la Société. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien. Une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise selon les fluctuations de la juste valeur des titres sous-jacents prêtés. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Société conserve les risques et avantages liés à ceux-ci.

La Société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminée. Ces conventions de rachat sont comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière à la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans *Produits de placements* à l'état consolidé des résultats. Les titres mis en pension ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Société conserve les risques et avantages liés à ceux-ci.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Comptabilisation des produits de placements

Les produits d'intérêts et l'amortissement des escomptes et des primes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de dividendes et les revenus distribués sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est acquis.

Juste valeur des placements

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente leur juste valeur.

Dépôts portant intérêt

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêts courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations

Les obligations sont évaluées selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Prêts

La juste valeur des prêts est établie en actualisant les flux monétaires prévus au taux couramment exigé par le marché pour ce type de créance et pour un terme dont la durée coïncide avec l'échéance du prêt.

Unités de fonds, actions privilégiées et fonds de placements

Leur juste valeur est déterminée selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs.

Autres placements – Placements dans des sociétés en commandite

La juste valeur des autres placements est évaluée au coût d'acquisition compte tenu de la nature de ces éléments.

Instruments financiers dérivés

Les contrats à terme standardisés sont évalués selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs. La juste valeur des instruments financiers dérivés transigés de gré à gré dont la valeur n'est pas observable sur le marché est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Entités structurées non consolidées

La Société s'est engagée auprès d'entités structurées non consolidées qui sont établies aux fins de générer un rendement de placements. Bien qu'elle ait droit à une partie importante des rendements en raison des parts qu'elle détient, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces entités. Ainsi, le contrôle de l'entité n'est pas établi en fonction des droits de vote. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts de la Société se limite à la valeur de l'investissement dans ces entités structurées non consolidées.

Immeubles en développement

Les immeubles en développement sont constitués de portions d'immeubles qui sont en construction détenus dans le but de les revendre. Ces immeubles sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique et la valeur nette de réalisation correspond au prix de cession estimé des immeubles diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour la cession.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Immeubles de placement

Les immeubles de placement détenus par la Société, soit des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, sont comptabilisés au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur. Le coût des immeubles est amorti en fonction des composants significatifs et de leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée selon une méthode basée sur l'actualisation des flux monétaires prévus. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement attendu du marché, lequel est établi en fonction du type et de la situation géographique des immeubles. Les évaluations sont effectuées annuellement par le personnel qualifié de la Société.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé aux résultats.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement:

Structure	100 ans
Enveloppe	60 ans
Mécanique	40 ans
Aménagements	20 ans

Subventions gouvernementales

La Société reçoit des subventions gouvernementales pour la construction d'immeubles en développement et d'immeubles de placement. Elle les comptabilise en réduction de la valeur comptable de ces actifs. Les subventions relatives aux immeubles en développement sont comptabilisées aux résultats lorsque l'actif est vendu et sont présentées en réduction du gain. Les subventions relatives aux immeubles de placement sont comptabilisées aux résultats au même rythme que l'actif est amorti, et sont présentées en réduction de la charge d'amortissement.

Biens saisis

Les immeubles saisis et destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du placement inscrit au titre du prêt ayant donné lieu à la saisie et du produit net estimatif lié à la cession. Les gains et pertes à la revente de ces immeubles sont inscrits aux résultats au cours de l'exercice où ils surviennent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur. Le coût de ces immobilisations est amorti en fonction des composants significatifs et de leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé aux résultats.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement:

Bâtiments	
Structure	100 ans
Enveloppe	60 ans
Mécanique	40 ans
Aménagements	20 ans
Équipements informatiques	5 ans
Ameublement et équipements de bureau	10 ans
Améliorations locatives	10 ans ou la durée du bail

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément comprennent des logiciels d'application acquis séparément et sont comptabilisées au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises

Les immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises comprennent des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, soit un bloc de polices en vigueur, des logiciels d'application acquis séparément, des réseaux de distribution et autres, ainsi qu'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéterminée, soit une marque de commerce. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date des regroupements d'entreprises.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises sont comptabilisées au coût réduit des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles développées à l'interne

Les immobilisations incorporelles développées à l'interne comprennent les logiciels d'application développés à l'interne et répondent aux critères de comptabilisation.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle développée à l'interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cet actif a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont passées en charges aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisées au coût réduit des pertes de valeur.

Durées et méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur les durées d'utilité prévues suivantes :

Logiciels d'application acquis séparément	5 à 10 ans
Logiciels d'application développés à l'interne	5 à 10 ans
Bloc de polices en vigueur	27 ans
Réseaux de distribution et autres	5 à 20 ans

Les durées d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles sont révisées à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Dépréciation des immeubles de placement ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée

À chaque date de fin d'exercice, la Société évalue l'existence d'indications de perte de valeur sur ses immeubles de placement ainsi que sur ses immobilisations corporelles et incorporelles. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable jusqu'au maximum du coût amorti. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

À chaque date de fin d'exercice, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui ne sont pas prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuel. Pour les fins du test de dépréciation, si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Goodwill et immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge et est présumé avoir une durée d'utilité indéterminée. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est classée comme telle lorsque la Société prévoit qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle elle s'attend à ce que l'actif génère des entrées de flux monétaires nets. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année.

Pour les fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles sont les plus petits regroupements d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie identifiables sont indépendantes.

Au sein de chaque UGT, une comparaison est effectuée entre leur valeur nette comptable et leur valeur recouvrable. Cette dernière correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité correspondant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés. L'évaluation de la valeur recouvrable est basée sur des jugements et hypothèses de la direction. Les pertes de valeur liées à l'UGT sont portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill ou toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée affectée à l'UGT. Aucune reprise de valeur n'est permise.

Placements liés aux fonds distincts

Les placements liés aux fonds distincts correspondent au cumul de l'actif net des fonds distincts incluant les éliminations interfonds. Ils comprennent des obligations, des actions, des unités de fonds de placements et d'autres actifs et passifs incluant des instruments financiers dérivés.

Les placements sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et évalués selon la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement approuvée par la direction.

Les autres actifs et passifs sont classés respectivement comme prêts et créances et comme autres passifs au coût amorti et comptabilisés au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

Avantages sociaux à la retraite

La Société offre des régimes de retraite à ses employés ainsi que d'autres avantages sociaux telles des indemnités de retraite et des garanties d'assurance vie et maladie. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts prévus des soins de santé. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé en charge dans l'exercice au cours duquel survient la modification. L'actif des régimes est comptabilisé à sa juste valeur et est détenu dans des caisses de retraite en fiducies distinctes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2. Principales conventions comptables (suite)

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts comprend les impôts exigibles et différés. Celle-ci est comptabilisée dans les résultats, sauf pour l'impôt relié aux éléments inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Dans ces cas précis, la charge d'impôts est comptabilisée respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Les impôts à recevoir et à payer correspondent aux obligations ou aux réclamations des exercices précédents ou courant des autorités fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de l'exercice. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du résultat fiscal qui diffère du résultat net. Ce calcul est effectué en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur à la fin de l'exercice.

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés pour comptabiliser les impôts sur le résultat. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts différés est porté aux résultats et au cumul des autres éléments du résultat global. Les actifs et passifs d'impôts

différés sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou payés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réaliseront.

Contrats de location simple

Les baux qui ne transfèrent pas à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements faits en vertu de contrats de location simple sont présentés dans les frais de vente et d'administration aux résultats. Le montant des loyers futurs de location simple est indiqué dans la note sur les éventualités et engagements.

3. Modifications de conventions comptables

Nouvelles normes comptables appliquées

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* » qui vise à remplacer notamment IAS 18 « *Produits des activités ordinaires* » et IAS 11 « *Contrats de construction* ». Cette nouvelle norme établit la méthode et le moment de la comptabilisation des produits selon un modèle unique, sauf pour les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. À la suite d'une décision de l'IASB de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la norme,

celle-ci s'applique rétrospectivement ou prospectivement avec ajustement cumulatif aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Immeubles de placement

En décembre 2016, l'IASB a publié un amendement à IAS 40 « *Immeubles de placement* » afin de fournir des éclaircissements sur les exigences relatives aux transferts, entrées ou sorties de la catégorie immeubles de placement. Les dispositions de cet amendement s'appliquent rétrospectivement ou prospectivement avec ajustement cumulatif aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

3. Modifications de conventions comptables (suite)

Nouvelles normes comptables futures

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 « *Contrats de location* » qui vise à remplacer notamment IAS 17 « *Contrats de location* ». Cette nouvelle norme précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme s'appliquera rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme aura surtout une incidence sur les contrats de location simple de la Société. Étant donné qu'IFRS 16 remplace la charge linéaire relative aux contrats de location simple par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives, la nature des charges relatives à ces contrats de location changera. L'effet estimé sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2019 est une augmentation des actifs au titre de droits d'utilisation de 15,5 \$, des obligations locatives de 18,3 \$ et une diminution des résultats non distribués de 2,8 \$.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 « *Instruments financiers* » (« IFRS 9 ») qui vise à remplacer IAS 39 « *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation* ». IFRS 9 :

- établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI ») sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transactions;
- propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues plutôt que celui des pertes subies, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Ainsi, la Société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie;
- modifie aussi le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur;
- modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

3. Modifications de conventions comptables (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

Instruments financiers (suite)

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. Un amendement à IFRS 4 «*Contrats d'assurance*», rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 «*Contrats d'assurance*» («*IFRS 17*»). En novembre 2018, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption d'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Société est éligible au report, puisque le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs était supérieur à 90 % au moment de l'exemption temporaire au 31 décembre 2015. La Société prévoit se prévaloir du report jusqu'à la date maximale permise.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 «*Contrats d'assurance*» («*IFRS 17*») qui vise à remplacer IFRS 4 «*Contrats d'assurance*». IFRS 17 établit des principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale, applicable à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme propose aussi une méthode basée sur les frais variables pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Finalement, la norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance et de réassurance respectant certains critères. En novembre 2018, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022. Les dispositions de cette norme s'appliqueront rétrospectivement à compter de cette date. Dans les cas où l'application rétrospective est impraticable, la norme propose des méthodes alternatives. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, particulièrement sur la présentation, la divulgation et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23 «*Incertitude relative aux traitements fiscaux*». Cette interprétation donne des précisions concernant l'application d'IAS 12 «*Impôts sur le résultat*» concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'incertitude à l'égard des impôts sur le revenu. Les dispositions de cette interprétation s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modifications de cette norme n'auront aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Avantage du personnel

En février 2018, l'IASB a publié des amendements à IAS 19 «*Avantages du personnel*» concernant la modification, la réduction ou la liquidation d'un régime. Ces amendements prévoient que lorsqu'une modification, une réduction ou une liquidation de régime survient, il est maintenant obligatoire que le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période qui suit la réévaluation soient déterminés à l'aide des hypothèses utilisées pour la réévaluation. Les amendements s'appliqueront aux modifications et réductions de régime qui auront lieu lors d'exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modifications de cette norme n'auront aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

4. Placements

a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux

	2018					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Juste valeur ¹
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations						
Canada, Québec et autres provinces	—	1 319,2	202,1	—	—	1 521,3
Municipalités et octroyées	—	485,7	144,0	—	—	629,7
Sociétés canadiennes	—	819,1	276,8	—	—	1 095,9
Sociétés américaines	—	31,2	—	—	—	31,2
	—	2 655,2	622,9	—	—	3 278,1
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	—	—	—	387,2	—	387,2
Hypothécaires non résidentiels	—	—	—	17,9	—	17,9
Autres	—	—	—	288,3	—	288,3
	—	—	—	693,4	—	693,4
Unités de fonds et actions privilégiées						
Unités de fonds canadiens	—	74,8	60,6	—	—	135,4
Unités de fonds américains	—	39,0	64,7	—	—	103,7
Unités de fonds internationaux	—	6,2	16,7	—	—	22,9
Unités de fonds des marchés émergents	—	0,1	16,2	—	—	16,3
Actions privilégiées	—	32,3	93,7	—	—	126,0
	—	152,4	251,9	—	—	404,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,7	—	—	238,9	—	248,6
Dépôts portant intérêt	19,6	—	—	—	—	19,6
Autres placements						
Placement dans une coentreprise	—	—	—	—	1,1	1,1
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	4,8	—	—	4,8
	—	—	4,8	—	1,1	5,9
Instruments financiers dérivés	23,9	—	—	—	—	23,9
	53,2	2 807,6	879,6	932,3	1,1	4 673,8
						4 664,9

¹ Se référer à la note 5 « Juste valeur des actifs et passifs » pour le détail des niveaux hiérarchiques de juste valeur.

Au 31 décembre 2018, les valeurs comptables des prêts de titres et des titres mis en pension effectués par la Société présentées dans les placements sont respectivement de 329,8 \$ (2017 – 311,6 \$) et de 189,6 \$ (2017 – 96,2 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

4. Placements (suite)

a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux (suite)

	2017					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations						
Canada, Québec et autres provinces	—	1 389,8	143,4	—	—	1 533,2
Municipalités et octroyées	—	462,2	92,6	—	—	554,8
Sociétés canadiennes	—	858,4	216,9	—	—	1 075,3
Sociétés américaines	—	6,1	—	—	—	6,1
	—	2 716,5	452,9	—	—	3 169,4
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	—	—	—	409,9	—	409,9
Hypothécaires non résidentiels	—	—	—	19,6	—	19,6
Autres	—	—	—	233,2	—	233,2
	—	—	—	662,7	—	662,7
Unités de fonds et actions privilégiées						
Unités de fonds canadiens	—	74,8	57,8	—	—	132,6
Unités de fonds américains	—	35,2	56,6	—	—	91,8
Unités de fonds internationaux	—	5,7	14,6	—	—	20,3
Unités de fonds des marchés émergents	—	—	14,8	—	—	14,8
Actions privilégiées	—	27,6	81,7	—	—	109,3
	—	143,3	225,5	—	—	368,8
Fonds de placements	49,8	—	—	—	—	49,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9	—	—	207,3	—	212,2
Dépôts portant intérêt	21,2	—	—	—	—	21,2
Autres placements						
Placement dans une coentreprise	—	—	—	—	0,9	0,9
Instruments financiers dérivés	28,7	—	—	—	—	28,7
	104,6	2 859,8	678,4	870,0	0,9	4 513,7
						4 508,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

4. Placements (suite)

a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux (suite)

Autres placements – Placement dans une coentreprise

La Société détient une participation de 32,3% dans la coentreprise, Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire, S.E.C., dont l'établissement principal est situé à Montréal. La date de fin d'exercice est le 31 décembre.

Cette coentreprise gère un fonds d'investissement dont la mission consiste à financer, sous forme de prêts, la rénovation d'immeubles résidentiels à logements multiples de coopératives d'habitation et d'organismes sans but lucratif.

L'actif net estimé de la Société dans la coentreprise est présenté ci-dessous :

	2018	2017
	\$	\$
Actif net	1,0	0,9

Instruments financiers dérivés

Les tableaux suivants présentent le notionnel par durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société :

	2018					
	Notionnel				Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme sur devises	97,1	—	—	97,1	—	(2,3)
Contrats à terme sur indice boursier	88,6	—	—	88,6	0,9	—
Contrats à terme sur obligations	10,5	—	—	10,5	—	(0,2)
Swaps de taux d'intérêt	32,3	328,0	379,5	739,8	23,0	(9,6)
Swaps de devises	—	—	19,7	19,7	—	(7,8)
	228,5	328,0	399,2	955,7	23,9	(19,9)

	2017					
	Notionnel				Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme sur devises	72,8	—	—	72,8	1,9	—
Contrats à terme sur indice boursier	86,7	—	—	86,7	—	(0,9)
Contrats à terme sur obligations	42,0	—	—	42,0	1,6	—
Swaps de taux d'intérêt	10,0	218,3	298,5	526,8	25,2	(7,7)
Swaps de devises	—	—	4,0	4,0	—	(1,2)
	211,5	218,3	302,5	732,3	28,7	(9,8)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

4. Placements (suite)

b) Produits de placements liés aux fonds généraux

	2018				
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations					
Intérêts et amortissement des escomptes et des primes	—	86,0	14,3	—	100,3
Pertes réalisées	—	—	(1,4)	—	(1,4)
Variation de la juste valeur	—	(59,5)	—	—	(59,5)
Prêts					
Intérêts	—	—	—	20,9	20,9
Variation de la provision pour pertes	—	—	—	(0,4)	(0,4)
Unités de fonds et actions privilégiées					
Dividendes	—	1,5	3,9	—	5,4
Revenus distribués	—	4,7	5,7	—	10,4
Gains réalisés ¹	—	—	7,5	—	7,5
Variation de la juste valeur	—	(9,3)	—	—	(9,3)
Fonds de placements					
Dividendes	2,5	—	—	—	2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,3	—	—	1,3	4,6
Dépôts portant intérêt	0,4	—	—	—	0,4
Instruments financiers dérivés					
Intérêts	2,1	—	—	—	2,1
Variation de la juste valeur	(7,4)	—	—	—	(7,4)
	0,9	23,4	30,0	21,8	76,1

¹ Inclut des gains de 3,2\$ (2017 – pertes de 2,1\$) sur les unités de fonds américains comptabilisés au résultat net dans le cadre de la couverture de la juste valeur reliée au cours de la devise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

4. Placements (suite)

b) Produits de placements liés aux fonds généraux (suite)

	2017				
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations					
Intérêts et amortissement des escomptes et des primes	—	82,7	10,8	—	93,5
Gains réalisés	—	—	2,3	—	2,3
Variation de la juste valeur	—	80,1	—	—	80,1
Prêts					
Intérêts	—	—	—	19,4	19,4
Variation de la provision pour pertes	—	—	—	(0,2)	(0,2)
Unités de fonds et actions privilégiées					
Dividendes	—	1,4	3,1	—	4,5
Revenus distribués	—	1,6	3,0	—	4,6
Pertes réalisées	—	—	(2,0)	—	(2,0)
Variation de la juste valeur	—	9,6	—	—	9,6
Fonds de placements					
Dividendes	2,4	—	—	—	2,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4	—	—	0,7	3,1
Dépôts portant intérêt	0,4	—	—	—	0,4
Instruments financiers dérivés					
Intérêts	3,5	—	—	—	3,5
Variation de la juste valeur	(13,9)	—	—	—	(13,9)
	(5,2)	175,4	17,2	19,9	207,3

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

5. Juste valeur des actifs et passifs

Les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ou dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations et comprend trois niveaux:

Niveau 1 – Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 – Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Les tableaux suivants présentent le classement des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur:

				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	6,8	1 312,4	—	1 319,2
Municipalités et octroyées	0,2	485,5	—	485,7
Sociétés canadiennes	2,7	816,4	—	819,1
Sociétés américaines	—	31,2	—	31,2
Unités de fonds et actions privilégiées				
Unités de fonds canadiens	74,8	—	—	74,8
Unités de fonds américains	39,0	—	—	39,0
Unités de fonds internationaux	6,2	—	—	6,2
Unités de fonds des marchés émergents	0,1	—	—	0,1
Actions privilégiées	32,3	—	—	32,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	9,7	—	9,7
Dépôts portant intérêt	—	19,6	—	19,6
Instruments financiers dérivés	0,9	23,0	—	23,9
	163,0	2 697,8	—	2 860,8
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	—	202,1	—	202,1
Municipalités et octroyées	—	144,0	—	144,0
Sociétés canadiennes	—	276,8	—	276,8
Unités de fonds et actions privilégiées				
Unités de fonds canadiens	60,6	—	—	60,6
Unités de fonds américains	64,7	—	—	64,7
Unités de fonds internationaux	16,7	—	—	16,7
Unités de fonds des marchés émergents	16,2	—	—	16,2
Actions privilégiées	93,7	—	—	93,7
Autres placements				
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	4,8	4,8
	251,9	622,9	4,8	879,6
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Instruments financiers dérivés	1,0	18,9	—	19,9

L'appréciation des niveaux hiérarchiques de juste valeur s'effectue à chaque date de fin d'exercice.
Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

5. Juste valeur des actifs et passifs (suite)

				2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	7,2	1 382,6	—	1 389,8
Municipalités et octroyées	0,2	462,0	—	462,2
Sociétés canadiennes	2,9	855,5	—	858,4
Sociétés américaines	—	6,1	—	6,1
Unités de fonds et actions privilégiées				
Unités de fonds canadiens	74,8	—	—	74,8
Unités de fonds américains	35,2	—	—	35,2
Unités de fonds internationaux	5,7	—	—	5,7
Actions privilégiées	27,6	—	—	27,6
Fonds de placements	49,8	—	—	49,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	4,9	—	4,9
Dépôts portant intérêt	—	21,2	—	21,2
Instruments financiers dérivés	1,2	27,5	—	28,7
	204,6	2 759,8	—	2 964,4
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	—	143,4	—	143,4
Municipalités et octroyées	—	92,6	—	92,6
Sociétés canadiennes	—	216,9	—	216,9
Unités de fonds et actions privilégiées				
Unités de fonds canadiens	57,8	—	—	57,8
Unités de fonds américains	56,6	—	—	56,6
Unités de fonds internationaux	14,6	—	—	14,6
Unités de fonds des marchés émergents	14,8	—	—	14,8
Actions privilégiées	81,7	—	—	81,7
	225,5	452,9	—	678,4
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Instruments financiers dérivés	0,9	8,9	—	9,8

Mouvement des actifs évalués à la juste valeur classés dans le niveau 3

Au cours de l'exercice, il y a eu l'acquisition de placements dans des sociétés en commandite évalués à la juste valeur et classés au niveau 3.

Processus d'évaluation des actifs à la juste valeur classés dans le niveau 3

Pour les placements dans des sociétés en commandite évalués à la juste valeur et classés au niveau 3, la Société a mis en place des procédures afin de s'assurer que l'évaluation de la juste valeur de ces actifs est fiable.

La technique d'évaluation de la juste valeur de ces placements est décrite à la note 2. Cette dernière permet l'identification et l'analyse des différentes informations quantitatives et qualitatives disponibles depuis l'acquisition qui pourraient avoir un effet sur l'évaluation de la juste valeur de ces placements. Aucun indice de dépréciation n'existait à la fin d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

5. Juste valeur des actifs et passifs (suite)

Les tableaux suivants présentent le classement des actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Prêts	—	—	685,6	685,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	238,9	—	238,9
Immeubles de placement	—	—	60,0	60,0
Passifs				
Dettes subordonnées	—	160,7	—	160,7

				2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Prêts	—	—	657,9	657,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	207,3	—	207,3
Immeubles de placement	—	—	54,2	54,2
Passifs				
Dettes subordonnées	—	185,3	—	185,3

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Les fonds distincts sont exclus de l'analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers, car ce sont les titulaires de polices des contrats des fonds distincts qui assument et bénéficient des avantages qui y sont liés.

Les risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Société si un débiteur ne respecte pas ses engagements. La Société est exposée à ce risque par ses portefeuilles de placements et, en particulier, par le crédit accordé sous forme de prêts, à l'exception des placements dans des partenariats en coentreprise et dans des sociétés en commandite. Elle est également exposée au risque de crédit à l'égard des primes à recevoir, des sommes à recevoir des réassureurs, et des autres actifs. De plus, les opérations de prêt de titres exposent la Société à un risque de crédit. Elle gère ce risque en appliquant les procédés de contrôle suivants:

- des balises d'utilisation prévoyant des limites minimales et maximales sont établies pour chacune des catégories de placements répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur d'affaires;
- ces balises prévoient une répartition des obligations entre divers émetteurs canadiens de qualité et dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à BBB au moment de l'acquisition;

- une limite globale est établie pour chaque niveau de qualité de la cote de crédit;
- une limite globale est également établie pour les placements d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés afin d'atténuer le risque de concentration;
- une politique détaillée en matière de prêts hypothécaires précise les exigences à satisfaire en matière de garantie et de crédit;
- les prêts aux assurés, inclus dans les autres prêts, correspondent aux soldes en capital non remboursés des avances sur contrat. Ils sont entièrement garantis par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis;
- le comité de placement du conseil d'administration effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues;
- la Société conclut des ententes de réassurance avec des réassureurs agréés et non agréés qui ont été soumis à une analyse financière indépendante. De plus, aucune entente de réassurance non traditionnelle n'est conclue;
- pour les opérations de prêt de titres, le risque de crédit est jugé minime étant donné que la valeur des actifs détenus en garantie par la Société représente au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

L'exposition au risque de crédit est principalement atténuée par les niveaux minimaux de qualité des émetteurs d'obligations imposés par la politique de placement, la contrepartie à payer des contrats à terme et le suivi effectué sur le processus de réassurance. De plus, l'encaisse de la Société est placée auprès de banques à charte canadienne et d'institutions financières reconnues dont la cote de crédit est de qualité supérieure.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

	2018	2017
	\$	\$
Obligations	3 278,1	3 169,4
Prêts	693,4	662,7
Actions privilégiées	126,0	109,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248,6	212,2
Dépôts portant intérêt	19,6	21,2
Instruments financiers dérivés	23,9	28,7
Primes à recevoir	172,4	168,4
Actif au titre de la réassurance cédée	1 888,5	1 778,3
Autres actifs (note 8)		
Autres débiteurs	37,7	44,8
Produits de placements échus et courus	20,0	18,9
	6 508,2	6 213,9

Qualité du portefeuille d'obligations

	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	1 521,3	46,4	1 533,2	48,4
Municipalités et octroyées	629,7	19,2	554,8	17,5
Sociétés canadiennes, par cote de crédit				
AAA	26,3	0,8	13,3	0,4
AA	157,0	4,8	150,3	4,8
A	637,2	19,5	685,5	21,6
BBB	275,4	8,4	226,2	7,1
Sociétés américaines				
AAA	11,3	0,3	6,1	0,2
AA	19,9	0,6	—	—
	3 278,1	100,0	3 169,4	100,0

Qualité du portefeuille de prêts

	2018	2017
	\$	\$
Prêts assurés	505,5	469,1
Prêts conventionnels	187,9	193,6
	693,4	662,7

Au 31 décembre 2018, les parties courantes des obligations et des prêts sont respectivement de 311,4 \$ (2017 – 291,9 \$) et de 152,9 \$ (2017 – 142,3 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Provision pour pertes sur placements

La provision pour pertes découle de l'évaluation de la Société considérant toute indication objective de baisse de valeur de ses actifs financiers. Une telle indication provient de difficultés financières de l'émetteur ou du défaut de paiement du capital ou des intérêts. Une provision incluse au passif relatif aux contrats d'assurance de personnes est également établie afin de faire face à toute perte éventuelle sur les prêts et titres de créances.

La Société maintient des provisions à l'égard de la valeur comptable de ses prêts. Une provision pour pertes est établie lorsque la Société doute du recouvrement complet du capital d'un prêt ou de ses intérêts. Aux fins de la provision, la valeur de réalisation estimative d'un prêt tient compte des prévisions de recouvrement, de l'évaluation des garanties et des conditions du marché.

Les prêts douteux bruts et la provision pour pertes sur placements se détaillent comme suit:

	2018		2017	
	Prêts douteux	Provision pour pertes sur placements	Prêts douteux	Provision pour pertes sur placements
	\$	\$	\$	\$
Autres prêts	28,0	2,3	27,9	1,9

Actif financier en souffrance

Un actif financier est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle. Un actif en souffrance fait l'objet d'une provision pour pertes afin d'ajuster sa valeur comptable en fonction de sa valeur de réalisation estimée lorsque la Société doute de son recouvrement.

Au 31 décembre 2018, la Société détient des actifs financiers en souffrance avant provision de 3,7 \$ (2017 – 5,1 \$). Une provision pour perte de 0,4 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2018 (2017 – 1,0 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses engagements et de ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en appliquant les procédés de contrôle suivants:

- la Société gère ses liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant de ses opérations et de ses placements avec ceux requis pour honorer ses engagements et pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat;
- la situation des liquidités est analysée sur des horizons de court et moyen termes afin de satisfaire les besoins des divers secteurs d'affaires;
- la Société s'assure qu'une proportion appropriée de ses placements est détenue dans des titres facilement négociables afin de pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des passifs financiers et des sinistres en voie de règlement relatifs aux contrats d'assurance de dommages de la Société.

	2018				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Sinistres en voie de règlement et fonds de stabilisation (note 13)	0,9	36,6	3,5	—	41,0
Créditeurs	—	148,9	—	—	148,9
Dettes subordonnées (note 15)	—	—	7,0	150,0	157,0
Autres passifs (note 16)	—	199,5	0,3	10,4	210,2
	0,9	385,0	10,8	160,4	557,1

	2017				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Sinistres en voie de règlement et fonds de stabilisation (note 13)	1,0	30,1	2,9	—	34,0
Créditeurs	—	144,0	—	—	144,0
Dettes subordonnées (note 15)	—	—	7,0	150,0	157,0
Autres passifs (note 16)	—	106,3	0,2	—	106,5
	1,0	280,4	10,1	150,0	441,5

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de prix lié aux marchés boursiers et le risque de change.

a) Risque de taux d'intérêt

La Société maintient un appariement de ses actifs avec les passifs découlant des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires. Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux d'intérêt lorsque des écarts surviennent dans l'appariement des flux de trésorerie prévus entre les actifs et les passifs.

Dans sa gestion du risque de taux d'intérêt, la Société met l'accent sur la correspondance entre les flux de trésorerie prévus des actifs et des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements. Elle utilise diverses mesures et réalise des analyses

de sensibilité afin d'évaluer l'impact des écarts entre les flux de trésorerie générés par les placements détenus et ceux à couvrir en vertu des engagements selon divers scénarios de taux d'intérêt futurs. La politique de placement de la Société impose qu'un écart maximal soit respecté entre le résultat de ces mesures lorsqu'elles sont appliquées à l'actif et au passif. Ces informations sont communiquées trimestriellement au comité de placement.

Les résultats des analyses de sensibilité à la fluctuation des taux d'intérêt permettent également d'évaluer les montants à inclure dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes pour ce risque. Une fluctuation de 1% de la courbe des taux d'intérêt aurait un impact de 3,3 \$ sur les résultats de 2018 (2017 – 11,0 \$).

Pour ses actifs financiers disponibles à la vente non appariés, la Société estime qu'une hausse de 1% de la courbe des taux d'intérêt entraînerait une diminution de 28,2 \$ (2017 – 19,4 \$) des autres éléments du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de prix lié aux marchés boursiers

La Société est exposée au risque de prix lié aux marchés boursiers à l'égard de ses placements en unités de fonds disponibles à la vente et en actions privilégiées. La politique de placement restreint les placements en actions et en unités de fonds et prévoit des limites à respecter.

La variation de la juste valeur de ces placements est comptabilisée au résultat global. Une baisse soudaine de 10 % de la valeur de ces placements entraînerait une diminution estimative de 18,5 \$ (2017 – 16,5 \$) des autres éléments du résultat global.

La Société est également exposée à ce risque à l'égard des produits d'honoraires qu'elle perçoit de la gestion de fonds de placements et de la charge résultant de la garantie de capital offerte pour les fonds distincts.

Une baisse soudaine de 10 % des marchés boursiers entraînerait une diminution estimative de 5,0 \$ (2017 – 4,3 \$) des résultats.

c) Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont affectées par des fluctuations défavorables des taux de change.

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir, en tout ou en partie, le risque de change lié aux instruments financiers libellés en devises étrangères.

Ainsi, une variation défavorable de 10 % du taux de change aurait un impact net négatif de 1,3 \$ sur les résultats de la Société au 31 décembre 2018 (2017 – 1,2 \$).

7. Compensation et garanties détenues et cédées

La Société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») et conformément à l'annexe des termes et conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement (« GMRA »). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la Société. Le montant des actifs donnés ou reçus en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers.

Selon ces accords, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. La Société ne compense pas les instruments financiers puisque les droits sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation conditionnelle ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et l'annexe de soutien de crédit (« CSA »).

	2018			
	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière	Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Garanties financières reçues ou données ¹	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés ² (note 4)	25,4	4,6	18,1	2,7
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ³ (note 16)	20,5	4,6	12,1	3,8
Engagements en vertu de conventions de rachat (note 16)	189,6	—	190,0	(0,4)
Total des passifs financiers	210,1	4,6	202,1	3,4

¹ Les garanties financières reçues ou données excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés transigés sur un marché organisé ainsi que le surdimensionnement. Ces dernières ne sont pas compensées dans l'état consolidé de la situation financière.

² Les actifs financiers du tableau ci-dessus comprennent des intérêts courus de 1,5 \$ (2017 – 1,8 \$).

³ Les passifs financiers du tableau ci-dessus comprennent des intérêts courus de 0,6 \$ (2017 – 0,2 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

7. Compensation et garanties détenues et cédées (suite)

	2017			
	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière	Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Garanties financières reçues ou données ¹	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés ² (note 4)	30,5	6,9	25,3	(1,7)
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ³ (note 16)	10,0	6,9	0,9	2,2
Engagements en vertu de conventions de rachat (note 16)	96,2	—	94,9	1,3
Total des passifs financiers	106,2	6,9	95,8	3,5

8. Autres actifs

	2018	2017
	\$	\$
Frais payés d'avance	97,8	86,8
Autres débiteurs	37,7	44,8
Produits de placements échus et courus	20,0	18,9
Avantages sociaux à la retraite (note 20)	1,3	0,2
	156,8	150,7

9. Immeubles de placement

	2018	2017
	\$	\$
Coût		
Solde au début de l'exercice	49,7	30,0
Entrées	5,9	9,6
Transfert des immeubles en développement	—	10,1
Solde à la fin de l'exercice	55,6	49,7
Cumul de l'amortissement		
Solde au début de l'exercice	2,7	1,8
Charge d'amortissement	1,0	0,9
Solde à la fin de l'exercice	3,7	2,7
Valeur comptable à la fin de l'exercice	51,9	47,0
Juste valeur (note 5)	60,0	54,2

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

10. Immobilisations corporelles

						2018
	Terrains	Bâtiments	Équipements informatiques	Ameublement et équipements de bureau	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	19,6	154,6	29,5	16,2	17,5	237,4
Entrées	—	2,5	6,0	2,2	2,2	12,9
Cessions	—	—	(6,0)	(0,6)	(0,2)	(6,8)
Solde à la fin de l'exercice	19,6	157,1	29,5	17,8	19,5	243,5
Cumul de l'amortissement						
Solde au début de l'exercice	—	32,3	17,9	5,4	5,9	61,5
Éliminations aux cessions	—	—	(6,0)	(0,6)	(0,2)	(6,8)
Charge d'amortissement	—	2,7	4,7	1,7	1,5	10,6
Solde à la fin de l'exercice	—	35,0	16,6	6,5	7,2	65,3
Valeur comptable à la fin de l'exercice	19,6	122,1	12,9	11,3	12,3	178,2

						2017
	Terrains	Bâtiments	Équipements informatiques	Ameublement et équipements de bureau	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	19,6	152,5	28,9	15,6	21,2	237,8
Entrées	—	2,1	3,3	1,1	0,9	7,4
Cessions	—	—	(2,7)	(0,5)	(4,6)	(7,8)
Solde à la fin de l'exercice	19,6	154,6	29,5	16,2	17,5	237,4
Cumul de l'amortissement						
Solde au début de l'exercice	—	29,6	15,6	4,4	8,8	58,4
Éliminations aux cessions	—	—	(2,7)	(0,5)	(4,4)	(7,6)
Charge d'amortissement	—	2,7	5,0	1,5	1,5	10,7
Solde à la fin de l'exercice	—	32,3	17,9	5,4	5,9	61,5
Valeur comptable à la fin de l'exercice	19,6	122,3	11,6	10,8	11,6	175,9

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

11. Immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles

						2018
	Durée d'utilité indéterminée	Durée d'utilité déterminée				
	Marque de commerce	Logiciels d'application acquis séparément	Logiciels d'application développés à l'interne	Bloc de polices en vigueur	Réseaux de distribution et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	1,7	90,6	35,9	75,9	30,6	234,7
Entrées	—	0,3	13,4	—	0,8	14,5
Cessions	—	(10,9)	(7,0)	—	(1,4)	(19,3)
Radiations	—	(0,5)	(0,3)	—	—	(0,8)
Solde à la fin de l'exercice	1,7	79,5	42,0	75,9	30,0	229,1
Cumul de l'amortissement						
Solde au début de l'exercice	—	51,6	18,4	16,8	12,8	99,6
Éliminations aux cessions	—	(10,9)	(7,0)	—	(1,3)	(19,2)
Radiations	—	(0,3)	—	—	—	(0,3)
Charge d'amortissement	—	11,3	5,4	2,8	1,8	21,3
Solde à la fin de l'exercice	—	51,7	16,8	19,6	13,3	101,4
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1,7	27,8	25,2	56,3	16,7	127,7

Des logiciels d'application développés à l'interne d'un montant de 8,0 \$ (2017 – 3,0 \$) ne sont pas amortis, puisqu'ils ne sont pas prêts à être mis en service.

2017

	Durée d'utilité indéterminée	Durée d'utilité déterminée				
	Marque de commerce	Logiciels d'application acquis séparément	Logiciels d'application développés à l'interne	Bloc de polices en vigueur	Réseaux de distribution et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	1,7	103,2	29,0	75,9	30,2	240,0
Entrées	—	0,1	9,2	—	0,4	9,7
Cessions	—	(12,7)	(2,3)	—	—	(15,0)
Solde à la fin de l'exercice	1,7	90,6	35,9	75,9	30,6	234,7
Cumul de l'amortissement						
Solde au début de l'exercice	—	50,7	16,1	14,0	10,9	91,7
Éliminations aux cessions	—	(12,7)	(2,3)	—	—	(15,0)
Charge d'amortissement	—	13,6	4,6	2,8	1,9	22,9
Solde à la fin de l'exercice	—	51,6	18,4	16,8	12,8	99,6
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1,7	39,0	17,5	59,1	17,8	135,1

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

11. Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)

b) Goodwill

La valeur comptable ainsi que la variation dans le goodwill se détaillent comme suit:

	Coût
	\$
Solde au 31 décembre 2017	14,1
Variation	—
Solde au 31 décembre 2018	14,1

Le goodwill ne présente aucune perte de valeur cumulée et n'est pas déductible à des fins fiscales.

c) Test de dépréciation

La Société effectue un test de dépréciation annuel pour le goodwill ainsi que pour la marque de commerce. Le test a été fait en date du 30 septembre 2018. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2018 et 2017.

Le tableau suivant présente l'affectation du goodwill et de la marque de commerce aux différentes UGT basées sur les mêmes hypothèses que les répartitions des prix d'acquisition.

	2018		2017	
	Marque de commerce	Goodwill	Marque de commerce	Goodwill
	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	1,7	4,8	1,7	4,8
Assurance collective	—	6,3	—	6,3
Assurance de dommages	—	3,0	—	3,0
	1,7	14,1	1,7	14,1

Assurance individuelle

La valeur recouvrable de l'UGT du secteur de l'assurance individuelle a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Cette valeur tient compte des projections des flux de trésorerie avant impôts actualisés, basées sur la rentabilité future attendue des affaires en vigueur approuvées par le conseil d'administration.

Assurance collective et de dommages

La valeur recouvrable des UGT des secteurs de l'assurance collective et de dommages a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Cette valeur tient compte des projections des flux de trésorerie avant impôts actualisés, basées sur les budgets financiers approuvés par le conseil d'administration couvrant une période de cinq ans ainsi que d'une valeur terminale. Ces projections sont basées sur l'expérience passée de la Société ainsi que sur des informations publiées au sein de l'industrie.

Les taux d'actualisation utilisés par UGT sont les suivants:

	2018	2017
	%	%
Assurance individuelle	13,5	14,0
Assurance collective	13,5	14,0
Assurance de dommages	13,5	14,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes

	2018	2017
	\$	\$
Composition des actifs supportant les engagements nets		
Obligations	2 599,3	2 666,4
Unités de fonds et actions privilégiées	152,4	143,3
Prêts	608,4	579,8
Dépôts portant intérêt	18,8	19,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118,7	106,6
Instruments financiers dérivés ¹	12,8	19,2
Immeubles de placement	12,6	12,1
Immobilisations corporelles	115,4	96,7
Autres actifs	9,3	12,5
	3 647,7	3 656,1

¹ Dans son processus d'appariement, la Société prend en compte la valeur nette des instruments financiers dérivés, qui comprend aussi bien les actifs que les passifs.

Ventilation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée

	2018				
	Réserve actuarielle	Provision pour réclamations	Provision pour ristournes	Montants laissés en dépôt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'assurance de personnes					
Vie individuelle	1 788,5	12,1	—	0,7	1 801,3
Vie collective	226,9	46,4	(7,3)	36,1	302,1
Rentes individuelles	237,1	—	—	—	237,1
Rentes collectives	51,8	—	—	1,1	52,9
Accident-maladie individuelle	84,9	2,5	—	0,3	87,7
Accident-maladie collective	2 717,4	61,8	8,8	266,9	3 054,9
	5 106,6	122,8	1,5	305,1	5 536,0
Actif au titre de la réassurance cédée					
Vie individuelle	741,4	8,3	—	—	749,7
Vie collective	46,1	8,0	(2,1)	5,7	57,7
Accident-maladie individuelle	51,9	0,8	—	—	52,7
Accident-maladie collective	986,6	7,0	(0,8)	35,4	1 028,2
	1 826,0	24,1	(2,9)	41,1	1 888,3

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Ventilation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée (suite)

	2017				
	Réserve actuarielle	Provision pour réclamations	Provision pour ristournes	Montants laissés en dépôt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'assurance de personnes					
Vie individuelle	1 734,7	7,4	—	0,6	1 742,7
Vie collective	218,1	46,9	3,4	40,5	308,9
Rentes individuelles	220,8	—	—	—	220,8
Rentes collectives	55,3	—	—	2,3	57,6
Accident-maladie individuelle	84,5	2,0	—	1,5	88,0
Accident-maladie collective	2 640,6	54,0	22,6	298,9	3 016,1
	4 954,0	110,3	26,0	343,8	5 434,1
Actif au titre de la réassurance cédée					
Vie individuelle	682,3	5,1	—	—	687,4
Vie collective	40,7	7,3	0,7	5,5	54,2
Accident-maladie individuelle	49,7	0,8	—	—	50,5
Accident-maladie collective	939,0	6,6	6,1	34,2	985,9
	1 711,7	19,8	6,8	39,7	1 778,0

Variation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée

	2018	2017
	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'assurance de personnes		
Solde au début de l'exercice	5 434,1	5 084,0
Variation normale due au passage du temps	(621,3)	(639,8)
Variation normale due aux nouvelles affaires	837,0	776,8
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses	(135,9)	183,1
Changement de base	22,1	30,0
Solde à la fin de l'exercice	5 536,0	5 434,1
Actif au titre de la réassurance cédée		
Solde au début de l'exercice	1 778,0	1 621,1
Variation normale due au passage du temps	(140,6)	(176,9)
Variation normale due aux nouvelles affaires	291,5	250,1
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses	(48,5)	65,2
Changement de base	7,9	18,5
Solde à la fin de l'exercice	1 888,3	1 778,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Juste valeur de la réserve actuarielle

La juste valeur de la réserve actuarielle est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs couvrant les engagements qu'elle représente. Dans la mesure où les actifs soutenant la réserve actuarielle sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, la valeur aux livres de la réserve actuarielle reflète la juste valeur.

Nature des engagements

Le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes représente les montants qui, majorés des primes et des produits de placements à venir, permettront à la Société d'honorer le montant évalué des prestations futures, des ristournes et des frais correspondants aux termes des contrats en vigueur. Le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes est révisé périodiquement et inclut des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses les plus probables; ces montants additionnels varient en fonction du degré d'incertitude inhérent aux hypothèses utilisées.

Incertitude inhérente au processus d'évaluation

Dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, des hypothèses sont posées à l'égard des événements futurs probables liés à la mortalité, à la morbidité, à la déchéance, au rendement des placements et aux frais d'opération. Ces hypothèses prévoient également une marge pour écarts défavorables découlant de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation.

Mortalité et amélioration de la mortalité

La mortalité représente la survenance de décès dans une population donnée. Les hypothèses de mortalité et d'amélioration de la mortalité sont fondées sur une combinaison de la plus récente expérience de la Société et de celle de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Morbidité

Les hypothèses de morbidité utilisées sont celles prévues aux tables publiées par l'industrie, ajustées pour prendre en considération l'expérience développée par la Société sur une longue période. Chaque année, l'expérience développée est mesurée en comparaison avec celle anticipée afin de s'assurer du caractère adéquat des hypothèses de morbidité utilisées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Rendement des placements

Le rendement des placements utilisé dans le calcul du montant du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes découle principalement des éléments d'actif détenus pour supporter ces mêmes engagements. Dans ce cadre, les flux de trésorerie des éléments d'actif sont comparés à ceux du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes afin de détecter les écarts d'appariement et ainsi tenir compte des risques liés au réinvestissement ou au désinvestissement découlant de ces écarts. Afin de s'assurer que le montant des éléments d'actif est suffisant pour couvrir l'ensemble des engagements, divers niveaux de taux d'intérêt, par rapport aux taux courants, sont considérés dans l'élaboration de multiples scénarios de variation des taux d'intérêt qui auront cours lorsque les écarts d'appariement prévus seront comptabilisés.

L'ampleur des pertes sur créances a des répercussions sur le produit net futur des éléments d'actif. En plus de la provision pour pertes imputée à l'encontre de la valeur comptable des placements, le risque de crédit à l'égard des pertes additionnelles dont le niveau s'apparente à celui expérimenté par la Société ou établi à partir d'études effectuées par l'industrie a été pris en compte, dans le cadre de l'établissement des flux de trésorerie des éléments d'actif.

Déchéance et retraits

Les titulaires de contrat peuvent choisir de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes. La Société fonde son estimation du taux de déchéance sur les résultats passés de chacun de ses blocs d'affaires. Un bloc d'affaires est considéré comme fondé sur les déchéances si une augmentation du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité. En revanche, si la diminution du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité, le bloc d'affaires n'est pas considéré comme fondé sur les déchéances.

Frais d'opération

Les hypothèses de frais d'opération ont été établies à partir des analyses internes effectuées annuellement par la Société, avec ajustement pour l'inflation anticipée durant les années à venir.

Données et méthodes

Les changements et mises à jour dans les systèmes de la Société et dans les méthodes de calcul, qui permettent une information et évaluation plus pertinente, peuvent affecter l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance de personnes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Effet des variations des hypothèses

L'utilisation des mêmes hypothèses que celles utilisées lors de l'établissement du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes de l'exercice précédent aurait eu l'impact suivant sur le résultat net de la Société aux 31 décembre :

	2018	2017
	\$	\$
Mortalité	(5,5)	(5,0)
Amélioration de la mortalité	—	1,7
Morbidité	(11,9)	—
Rendement des placements	(47,5)	72,4
Déchéance et retraits	11,4	22,2
Frais d'opération	(1,5)	2,7
Données et méthodes	1,7	0,3
	(53,3)	94,3

Analyse de sensibilité

L'effet sur le résultat net d'une variation des hypothèses utilisées pour l'établissement du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes aux 31 décembre serait le suivant :

		2018	2017
		\$	\$
Hypothèses	Variation défavorable de		
Mortalité	1 %	(3,6)	(3,2)
Morbidité	5 %	(54,7)	(56,1)
Déchéance	1 %	(3,6)	(3,4)

Risque d'assurance

Contrats individuels

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance individuels est le risque de perte découlant de résultats réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification du produit, selon le taux de mortalité, de morbidité et de déchéance, le comportement des titulaires de contrat et les charges. Les événements assurés peuvent survenir à tout moment durant la période couverte et peuvent engendrer des pertes de montants variables.

L'objectif de la Société est de s'assurer que les provisions soient suffisantes pour couvrir ses obligations futures. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Risque d'assurance (suite)

Contrats collectifs

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance collectifs est composé du risque de tarification des contrats et du risque de sélection.

Le risque de tarification découle des divergences potentielles entre l'expérience réelle rattachée aux hypothèses décrites précédemment et celle prévue initialement lors de la tarification des contrats. Un examen de l'expérience et des résultats financiers de chaque garantie offerte dans les contrats est réalisé régulièrement. La tarification des nouveaux contrats et des contrats venant en renouvellement reflète l'expérience récente et les tendances observées. La tarification et les dispositions contractuelles des produits de la Société sont conformes au marché et une vigie est déployée à cet effet. Il est possible pour certains contrats, sujets à certains maximums contractuels, de modifier la prime chargée en cours de contrat, ce qui permet d'en réduire partiellement le risque de tarification. Par ailleurs, les nouveaux produits font l'objet d'une procédure de contrôle des risques préalable au lancement effectif du produit.

Le risque de sélection correspond au risque que la Société évalue de façon inadéquate les risques associés à un assuré et qu'elle accepte ainsi de couvrir un assuré alors qu'il ne répond pas aux critères d'un profil de risque acceptable. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

Risque de réassurance

La Société a recours à des ententes de réassurance relativement à des contrats individuels et collectifs afin de limiter son exposition au risque d'assurance, sans toutefois relever la Société de ses obligations envers les assurés. La Société conclut des ententes de réassurance, notamment sur les contrats dont le capital assuré excède un montant ou un pourcentage maximal, établi en fonction de critères relatifs à la nature des risques et aussi pour partager en quote-part les risques d'importants contrats collectifs. Elle utilise également la réassurance pour se prémunir contre des événements catastrophiques importants. Le fait de recourir à des ententes de réassurance expose néanmoins la Société à un risque de défaut des réassureurs. Afin de contrôler ce risque, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques liés à la réassurance approuvée par le conseil d'administration. De plus, elle fait affaire avec des réassureurs ayant des cotes de crédit élevées et diversifie ses traités de réassurance.

Risque de mortalité et de morbidité

Il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre et/ou la sévérité des réclamations en assurance vie, accident et maladie soient plus élevés que les estimations. Cela peut survenir à la suite d'épidémies, d'une catastrophe naturelle, ou de changements dans les habitudes de vie de la population.

La Société gère ce risque par la mise en place de procédures pour la collecte d'informations sur les titulaires de polices utilisée à des fins de tarification des contrats d'assurance et par la mise en place de procédures pour l'examen des réclamations afin d'identifier les réclamations non fondées ou frauduleuses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Risque de déchéance

Pour les polices fondées sur les déchéances, il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre d'assurés qui décident de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes soit moins élevé que ce qui avait été estimé. Quant aux polices non fondées sur les déchéances, il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre d'assurés qui décident de sortir de leur contrat en cessant de payer leurs primes soit plus élevé que prévu. La Société tient compte de ce risque dans l'établissement de sa réserve actuarielle.

Risque lié aux produits de placements

Il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que les produits de placements réels soient inférieurs à ceux qui avaient été estimés. La projection des produits de placements futurs est un élément essentiel dans l'établissement du montant de la réserve actuarielle. Ainsi, les déboursés futurs sont actualisés en fonction du taux de rendement attendu sur les placements soutenant la réserve actuarielle.

Risque lié aux fonds distincts

La Société offre des contrats individuels de rentes dans ses fonds distincts garantissant un niveau de revenu ou encore la valeur au décès ou à l'échéance du contrat. Le risque de comportement des titulaires de polices est conjugué avec celui des marchés boursiers afin de définir la présence du risque, ce dernier émergeant de la combinaison du maintien en vigueur des contrats et de la baisse des marchés. Afin de limiter l'exposition de la Société par association aux risques de mortalité et de comportement des titulaires de polices, la Société a mis en place un programme de couverture contre le risque lié aux marchés boursiers. Un suivi régulier de l'efficacité du programme est effectué.

Échéances des flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent l'analyse, par échéances prévues, des flux de trésorerie estimés non actualisés du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée correspondant.

					2018
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Réserve actuarielle	127,2	475,6	1 435,3	6 925,2	8 963,3
Provision pour réclamations	—	117,1	5,9	—	123,0
Provision pour ristournes	—	0,3	1,2	—	1,5
Montants laissés en dépôt	166,7	48,6	16,1	74,4	305,8
	293,9	641,6	1 458,5	6 999,6	9 393,6

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Échéances des flux de trésorerie (suite)

	2017			
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Réserve actuarielle	123,3	436,5	1 350,7	6 642,6
Provision pour réclamations	—	104,8	5,8	—
Provision pour ristournes	—	25,3	0,6	—
Montants laissés en dépôt	214,0	27,2	12,5	90,8
	337,3	593,8	1 369,6	6 733,4
				9 034,1

	2018	2017
	\$	\$
Actif au titre de la réassurance cédée		
Partie courante	145,2	128,4
Partie non courante	3 170,0	2 979,9
	3 315,2	3 108,3

13. Contrats d'assurance de dommages

Ventilation des contrats d'assurance de dommages

	2018	2017
	\$	\$
Primes non acquises	234,7	217,2
Sinistres en voie de règlement	40,1	33,0
Fonds de stabilisation	0,9	1,0
	275,7	251,2

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

13. Contrats d'assurance de dommages (suite)

Variation du passif pour les primes non acquises

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	217,2	208,0
Passifs supplémentaires générés dans l'exercice	259,8	243,2
Primes comptabilisées dans l'exercice	(242,3)	(233,7)
Autres	—	(0,3)
Solde à la fin de l'exercice	234,7	217,2
Partie courante	96,7	88,6
Partie non courante	138,0	128,6

Variation de la provision pour sinistres en voie de règlement

	2018		2017	
	Provision pour réclamations déclarées	Provision pour réclamations non déclarées	Provision pour réclamations déclarées	Provision pour réclamations non déclarées
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	29,3	3,7	33,7	3,9
Provisions supplémentaires générées dans l'exercice	157,5	9,1	147,1	7,6
Réclamations payées	(150,7)	(4,5)	(150,2)	(4,6)
Variation des provisions des exercices antérieurs	—	(4,3)	(1,3)	(3,2)
Solde à la fin de l'exercice	36,1	4,0	29,3	3,7

Nature des engagements

Le passif relatif aux contrats d'assurance de dommages représente les montants qui, majorés des produits de placements à venir, permettront à la Société d'honorer le montant évalué des réclamations futures et des frais correspondant aux termes des contrats en vigueur. Le passif relatif aux contrats d'assurance de dommages est révisé périodiquement et inclut des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses les plus probables; ces montants additionnels varient en fonction du degré d'incertitude inhérent aux hypothèses utilisées.

Incertitude inhérente au processus d'évaluation

Dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de dommages, des hypothèses sont posées à l'égard des événements futurs probables liés à la matérialisation et au taux d'actualisation. Ces hypothèses prévoient également une marge pour écarts défavorables découlant de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation.

Marge sur matérialisation

L'hypothèse de marge sur matérialisation est utilisée pour tenir compte de plusieurs facteurs comme la fréquence et la sévérité des sinistres. Cette hypothèse est basée sur l'expérience de la Société ainsi que sur des prévisions effectuées conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires.

Taux d'actualisation

Des taux d'actualisation sont utilisés dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de dommages afin de tenir compte de la valeur de l'argent dans le temps.

Effet des variations des hypothèses

L'utilisation des mêmes hypothèses que celles utilisées lors de l'établissement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent n'aurait pas eu d'impact significatif sur les résultats de 2018 et 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

13. Contrats d'assurance de dommages (suite)

Analyse de sensibilité

L'effet sur le résultat net d'une variation des hypothèses utilisées pour l'établissement de la provision pour sinistres aux 31 décembre serait le suivant :

		2018	2017
		\$	\$
Hypothèses	Variation		
Marge sur matérialisation	+ 1 %	(0,3)	(0,2)
Taux d'actualisation	+ 1 %	0,2	0,1

Risque d'assurance

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance est composé du risque de tarification des contrats et du risque de souscription.

Le risque de tarification découle des divergences potentielles entre l'expérience réelle rattachée aux hypothèses décrites précédemment et celle prévue initialement lors de la tarification des contrats. Un examen de l'expérience et des résultats financiers de chaque couverture offerte dans les contrats est réalisé régulièrement. La tarification des nouveaux contrats et des contrats venant en renouvellement reflète l'expérience récente et les tendances observées. La tarification et les dispositions contractuelles des produits de la Société sont conformes au marché et une vigie est déployée à cet effet.

Le risque de souscription correspond au risque que la Société évalue de façon inadéquate les risques associés à un assuré et qu'elle accepte ainsi de couvrir un assuré alors qu'il ne répond pas aux critères d'un profil de risque acceptable. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient de la probabilité que la valeur des placements détenus par la Société diminue, venant ainsi réduire les capitaux disponibles pour honorer son passif relatif

aux contrats d'assurance de dommages. Une hausse globale des taux d'intérêt entraînant une diminution de la juste valeur du portefeuille d'obligations et une chute marquée des marchés boursiers impactant défavorablement le portefeuille d'unités de fonds et d'actions privilégiées représentent les deux événements qui pourraient affecter significativement la valeur des placements de la Société.

Afin de limiter ce risque, la Société investit selon une politique de placement qui considère les capitaux requis par les diverses catégories de placements. De plus, l'actuaire, nommé conformément à la *Loi sur les assurances* par le conseil d'administration, effectue un examen annuel afin de mesurer l'impact de fluctuations défavorables des taux d'intérêt et des marchés sur la santé financière de la Société et sur sa capacité à honorer son passif relatif aux contrats d'assurance de dommages.

Risque de réassurance

La Société a recours à des ententes de réassurance afin de se protéger contre des pertes majeures en dommages matériels ou en responsabilité civile excédant un montant maximal. Elle utilise également la réassurance pour se prémunir contre des événements catastrophiques importants. Ces ententes permettent de mitiger le risque d'assurance auquel est exposée la Société. Le fait de recourir à des ententes de réassurance expose néanmoins la Société à un risque de défaut des réassureurs. Afin de contrôler ce risque, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques liés à la réassurance approuvée par le conseil d'administration.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Développement des demandes d'indemnisation selon l'année de survenance

[illegible]

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Développement des demandes d'indemnisation selon l'année de survenance (suite)

[illegible]

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

13. Contrats d'assurance de dommages (suite)

Variation de l'actif au titre de la réassurance cédée

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	0,3	0,1
Actifs supplémentaires générés dans l'exercice	0,4	0,7
Réclamations comptabilisées dans l'exercice	(0,5)	(0,5)
Solde à la fin de l'exercice	0,2	0,3
Partie courante	0,2	0,3
Partie non courante	—	—

Variation des coûts d'acquisition différés

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	32,3	27,1
Coût d'acquisition de l'exercice	25,1	22,5
Coûts acquis dans l'exercice	(18,8)	(17,3)
Solde à la fin de l'exercice	38,6	32,3

14. Crédits bancaires

La Société dispose, auprès d'institutions financières, de crédits variables de 6,0 \$ (2017 – 6,0 \$) portant intérêt au taux préférentiel, sans garantie et renouvelables annuellement.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur ces crédits bancaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

15. Dettes subordonnées

	2018	2017
	\$	\$
Débeture échéant en 2028, portant intérêt à 4,8% composé semestriellement jusqu'en 2023, puis au taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) de trois mois, majoré de 2,1% composé trimestriellement et rachetable au gré de la Société après 5 ans	80,0	—
Débetures à l'actionnaire majoritaire à 7,4%, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	30,0	—
Débeture à 6,3%, échéant en 2030 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	20,0	20,0
Débeture à 6,0%, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	20,0	20,0
Débeture à 7,5%, échéant en 2027 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions, remboursée au cours de l'exercice	—	50,0
Débeture à l'actionnaire majoritaire à 6,4%, échéant en 2027, remboursée au cours de l'exercice	—	10,0
Débeture à l'actionnaire majoritaire à 7,4%, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions, remboursée au cours de l'exercice	—	30,0
	150,0	130,0
Billet en sous-ordre, échéant en 2020 et portant intérêt au taux de 7,1% composé semestriellement ¹		
Actionnaire majoritaire	6,1	6,1
Actionnaire	0,9	0,9
	7,0	7,0
Billet en sous-ordre, à l'actionnaire majoritaire, échéant en 2023 et portant intérêt au taux de 5,9% composé semestriellement jusqu'en 2018, puis au taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) de trois mois, majoré de 2,5% composé trimestriellement, remboursé au cours de l'exercice	—	20,0
	—	20,0
	157,0	157,0
Juste valeur (note 5)	160,7	185,3

¹ Convertibles en actions au gré du détenteur selon certaines éventualités telles qu'un changement de contrôle, une fusion, une émission publique de capital social et un défaut de payer les intérêts et le capital à l'échéance.

16. Autres passifs

	2018	2017
	\$	\$
Avantages sociaux à la retraite (note 20)	88,3	98,2
Engagements en vertu de conventions de rachat	189,6	96,2
Instruments financiers dérivés (note 4)	19,9	9,8
Autres	10,9	9,7
	308,7	213,9

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

17. Capital social

Autorisé

Actions catégorie A

150 000 000 d'actions, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote.

Actions catégorie B

150 000 000 d'actions, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote, échangeables au gré du détenteur en totalité ou en partie en actions catégorie A à raison d'une action catégorie A pour chaque action catégorie B échangée, rachetables de gré à gré en totalité ou en partie.

Actions catégorie C

100 000 000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 dollar chacune, sans droit de vote, donnant droit à une participation fixe préférentielle à celle des actions catégories A et B, à être émises en une ou plusieurs séries.

	2018	2017
	\$	\$
Émis		
20 615 293 actions catégorie A	95,4	95,4
50 690 905 actions catégorie B	247,8	247,8
	343,2	343,2

18. Gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Société est conçue afin de satisfaire aux lois, aux règlements, aux lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et aux instructions applicables en matière de gestion du capital. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres (« EMSFP ») a été remplacée de manière prospective par la nouvelle ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital en assurance de personnes (« ESCAP »). Afin d'assurer une gestion saine et prudente du capital, la Société doit se conformer à la ligne directrice sur l'ESCAP.

Selon la ligne directrice sur l'ESCAP de l'Autorité, deux ratios de suffisance du capital doivent être soumis. Le ratio total est calculé par la division du capital disponible, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global.

Le ratio de base est quant à lui calculé par la division du capital disponible de catégorie 1, de 70 % de l'attribution de l'avoir et de 70 % des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global. Le coussin de solvabilité global requis est déterminé en fonction de certains facteurs de risque.

Afin de s'assurer de maintenir un montant de capital qui respecte les exigences de l'Autorité, la Société effectue annuellement des prévisions financières portant sur les cinq prochaines années; parmi les données examinées figurent les ratios ESCAP et leur évolution. L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la *Loi sur les assurances*, prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Société; à cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (« EDSC ») dont un des objectifs est de vérifier la suffisance du capital de la Société malgré la survenance d'événements défavorables mais plausibles. Ces documents sont déposés au conseil d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

18. Gestion du capital (suite)

La ligne directrice de l'Autorité indique que la Société doit se fixer un ratio total cible qui excède les exigences minimales requises. Les ratios actuels de la Société dépassent les exigences minimales requises et le ratio total est supérieur à la cible retenue au 31 décembre 2018.

	2018
	\$
Capitaux propres	974,3
Dettes subordonnées	157,0
Déductions prescrites et autres ajustements	(168,7)
Capitaux disponibles	962,6

Dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2017, le ratio de solvabilité a été déterminé selon le calcul requis par la ligne directrice sur l'EMSFP. Le ratio de la Société dépassait les exigences minimales requises et était supérieur à la cible retenue. Au 31 décembre 2017, les fonds propres disponibles s'élevaient à 956,7\$.

Quant à sa filiale SSQ, Société d'assurance inc., la Société a pour politique qu'elle maintienne une capitalisation cible supérieure à celle requise en vertu de la ligne directrice de l'Autorité portant sur l'ESCAP et en matière de suffisance du capital («TCM») à laquelle est assujettie sa filiale. Les ratios ESCAP (2017 – EMSFP) et TCM de la filiale aux 31 décembre 2018 et 2017 sont supérieurs aux exigences établies conformément aux lignes directrices applicables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

19. Impôts sur le résultat

	2018	2017
	\$	\$
Charge d'impôts de l'exercice — résultats		
Impôts exigibles	39,6	37,0
Impôts différés découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	(10,0)	(7,1)
	29,6	29,9
Rapprochement de la charge d'impôts de l'exercice — résultats		
Montants d'impôts établis selon le taux de base de 26,8 % (2017 - 26,8 %)	33,2	32,2
Augmentation (diminution) causée par les écarts entre le traitement comptable et fiscal		
Placements	(3,3)	(2,4)
Autres	(0,3)	0,1
	29,6	29,9
Charge d'impôts de l'exercice — résultat global		
Impôts exigibles	(8,7)	6,1
Impôts différés	6,8	(5,0)
	(1,9)	1,1
Actifs d'impôts différés		
Contrats d'assurance de personnes	20,4	19,8
Avantages sociaux à la retraite	23,2	26,2
Autres	2,0	1,3
	45,6	47,3
Passifs d'impôts différés		
Placements	(13,5)	(16,6)
Immeubles de placement, immobilisations corporelles et incorporelles	(35,0)	(37,0)
Autres	(3,9)	(3,8)
	(52,4)	(57,4)
Présentés comme :		
Actifs d'impôts différés	33,1	34,2
Passifs d'impôts différés	(39,9)	(44,3)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

20. Avantages sociaux à la retraite

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs à prestations définies dont les avantages sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Elle offre également aux employés retraités répondant à certains critères des avantages tels que des indemnités de retraite et des garanties d'assurance vie et maladie. Les tableaux suivants font état des montants inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Société dans les autres actifs et les autres passifs ainsi que de la charge comptabilisée aux frais de vente et d'administration :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au début de l'exercice	558,9	50,4	480,5	39,3
Cotisations des employés	10,4	—	10,2	—
Transferts entre régimes	3,5	—	2,6	—
Coût des services courants	21,4	3,4	17,0	2,9
Intérêts	20,2	1,9	19,7	1,7
Expérience	(0,5)	(1,3)	(1,8)	1,2
Perte (gain) actuarielle découlant de changements dans les hypothèses financières	(54,1)	(4,6)	51,5	6,2
Prestations versées	(19,4)	(1,2)	(20,8)	(0,9)
Obligation à la fin de l'exercice	540,4	48,6	558,9	50,4
Actif des régimes de retraite				
Juste valeur au début de l'exercice	511,3	—	450,7	—
Réévaluation de l'actif	—	—	—	—
Intérêts	17,3	—	17,4	—
Écart entre le rendement réel et les intérêts	(35,0)	—	38,5	—
Cotisations de la Société	13,9	1,2	12,7	0,9
Cotisations des employés	10,4	—	10,2	—
Transferts entre régimes	3,5	—	2,6	—
Prestations versées	(19,4)	(1,2)	(20,8)	(0,9)
Juste valeur à la fin de l'exercice	502,0	—	511,3	—
Passif au titre des prestations définies en considérant l'effet du plafonnement de l'actif				
Déficit des régimes capitalisés	13,8	—	22,5	—
Déficit des régimes non capitalisés	24,6	48,6	25,1	50,4
Passif net au titre des prestations définies	38,4	48,6	47,6	50,4
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	—	—	—	—
	38,4	48,6	47,6	50,4

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

20. Avantages sociaux à la retraite (suite)

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Charge au titre des avantages sociaux à la retraite				
Coût des services courants	21,4	3,4	17,0	2,9
Intérêts nets	2,9	1,9	2,3	1,7
Charge de l'exercice – résultats	24,3	5,3	19,3	4,6
Perte (gain) actuarielle de l'exercice et incidence du plafonnement de l'actif – autres éléments du résultat global	(19,6)	(5,9)	11,2	7,4

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux à la retraite survenus au cours de l'exercice totalisent 15,0 \$ (2017 – 14,0 \$). La Société prévoit verser des cotisations de 14,4 \$ dans les régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

	2018	2017
	%	%
Hypothèses actuarielles retenues pour établir la valeur de l'obligation et le coût selon la moyenne pondérée		
Taux d'actualisation – obligation	4,0	3,5
Taux d'actualisation – coût	3,5	4,0
Taux de progression des salaires – obligation	3,3	3,0
Taux de progression des salaires – coût (3,3 % à compter de 2019)	3,0	3,0
Taux de croissance prévu du coût des soins de santé (décroissant linéairement à 4,0 % en 2025)	7,0	7,0

L'effet sur la valeur de l'obligation au titre des prestations définies d'une variation défavorable de 1 % des hypothèses retenues serait le suivant :

	2018	2017
	\$	\$
Taux d'actualisation	127,3	141,2
Taux de progression des salaires	43,7	50,6
Taux de croissance prévu du coût des soins de santé	8,3	12,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

20. Avantages sociaux à la retraite (suite)

Date d'évaluation

La Société évalue son obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes pour les fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. Une évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation est également effectuée au 31 décembre de chaque année. Celle-ci comprend l'évaluation de la capacité financière des régimes de retraite de s'acquitter de leurs engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants en fonction de la valeur des actifs des régimes et des cotisations futures des participants et de la Société.

Actifs des régimes de retraite

Les régimes de retraite appliquent une politique de placement ayant pour objectif d'obtenir un rendement optimal sur les actifs tout en respectant les caractéristiques propres aux obligations des régimes et les restrictions imposées par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. L'actif des régimes de retraite est investi dans les fonds distincts de la Société. Aux 31 décembre, la répartition de l'actif est la suivante:

	2018	2017
	%	%
Obligations	46,9	52,5
Actions internationales	32,0	35,0
Actions canadiennes	4,7	5,0
Autres	16,4	7,5

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

21. Éléments de l'état consolidé des résultats

	2018	2017
	\$	\$
Primes brutes		
Assurance de personnes	2 168,0	2 170,9
Assurance de dommages	259,5	243,0
Investissement et retraite	55,6	44,6
	2 483,1	2 458,5
Frais de vente et d'administration		
Avantages du personnel	198,3	195,5
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	29,2	30,9
Intérêts sur dettes subordonnées à l'actionnaire majoritaire	4,2	4,5
Intérêts sur dettes subordonnées	6,3	6,8
Dépenses des immeubles		
Amortissement des immeubles de placement	1,0	0,9
Amortissement des immobilisations corporelles	2,7	2,7

22. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres supérieurs. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est indiquée dans le tableau suivant:

	2018	2017
	\$	\$
Avantages à court terme	5,5	4,8
Avantages postérieurs à l'emploi	1,2	1,0
	6,7	5,8

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

23. Fonds distincts

a) Valeur comptable des placements liés aux fonds distincts

	2018	2017
	\$	\$
Unités de fonds	3 812,7	3 793,5
Obligations	475,8	498,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44,3	45,1
Actions	512,6	569,2
Instruments financiers dérivés	0,3	1,6
Total des placements	4 845,7	4 908,0
Autres actifs et passifs	21,8	20,9
	4 867,5	4 928,9

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

23. Fonds distincts (suite)

b) Juste valeur des placements liés aux fonds distincts

Les tableaux suivants présentent les placements liés aux fonds distincts classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur définie à la note 5 « *Juste valeur des actifs et passifs* » et excluent tous les autres actifs financiers à l'exception des instruments financiers dérivés:

				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds	3 230,6	582,1	—	3 812,7
Obligations	—	475,8	—	475,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	44,3	—	44,3
Actions	501,8	—	10,8	512,6
Instruments financiers dérivés	0,3	—	—	0,3
	3 732,7	1 102,2	10,8	4 845,7
Passifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Instruments financiers dérivés	1,6	—	—	1,6

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert des placements liés aux fonds distincts entre les niveaux 1 et 2.

				2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds	3 243,1	550,4	—	3 793,5
Obligations	—	498,6	—	498,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	45,1	—	45,1
Actions	559,1	—	10,1	569,2
Instruments financiers dérivés	1,6	—	—	1,6
	3 803,8	1 094,1	10,1	4 908,0
Passifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Instruments financiers dérivés	0,8	—	—	0,8

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

23. Fonds distincts (suite)

b) Juste valeur des placements liés aux fonds distincts (suite)

Variation de l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers classés niveau 3

	Actions
	\$
Juste valeur au 31 décembre 2016	9,4
Achats	—
Cessions	(0,6)
Gains réalisés	0,2
Gains non réalisés	1,1
Juste valeur au 31 décembre 2017	10,1
Achats	—
Cessions	(0,3)
Gains réalisés	0,1
Gains non réalisés	0,9
Juste valeur au 31 décembre 2018	10,8

c) Variation des contrats d'assurance et des contrats d'investissement des fonds distincts

	2018		2017	
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 858,1	3 070,8	1 841,6	2 976,1
Sommes perçues des titulaires de polices	273,4	343,8	308,4	199,3
Produits de placements	(110,3)	(97,2)	81,5	267,7
Sommes versées aux titulaires de polices	(270,0)	(201,1)	(373,4)	(372,3)
Solde à la fin de l'exercice	1 751,2	3 116,3	1 858,1	3 070,8

Selon les échéances contractuelles des flux monétaires, les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement des fonds distincts sont payables à vue.

24. Éventualités et engagements

Éventualités

La Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris des recours collectifs dans le cours normal de leurs activités. La Société ne s'attend pas à ce que le règlement des poursuites en cours ait une incidence négative significative sur sa situation financière consolidée.

Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des institutions bancaires émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Au 31 décembre 2018, ces lettres de crédit totalisent 2,0 \$ (2017 – 3,1 \$). Aucun actif n'est cédé en garantie de ces lettres de crédit aux 31 décembre 2018 et 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

24. Éventualités et engagements (suite)

Engagements contractuels et contrats de location

La Société s'est engagée, en tant que preneur, en vertu de contrats de location simple ou de différents contrats difficilement résiliables pour l'utilisation de locaux, de matériel roulant, d'équipements informatiques ainsi que de services, échéant à différentes dates jusqu'en 2026.

Les paiements de location qui correspondent aux paiements minimaux comptabilisés en charges au cours de l'exercice totalisent 6,2 \$ (2017 – 6,0 \$).

Les paiements prévus pour les contrats de location simple sont les suivants :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Loyers de base	10,8	17,8	5,0	33,6

Engagement de placements

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'est engagée à investir un montant de 15,0 \$ dans une société en commandite (4,7 \$ a été investi au 31 décembre 2018). Les décaissements restants sont prévus d'ici 2028.

25. Contrats de location

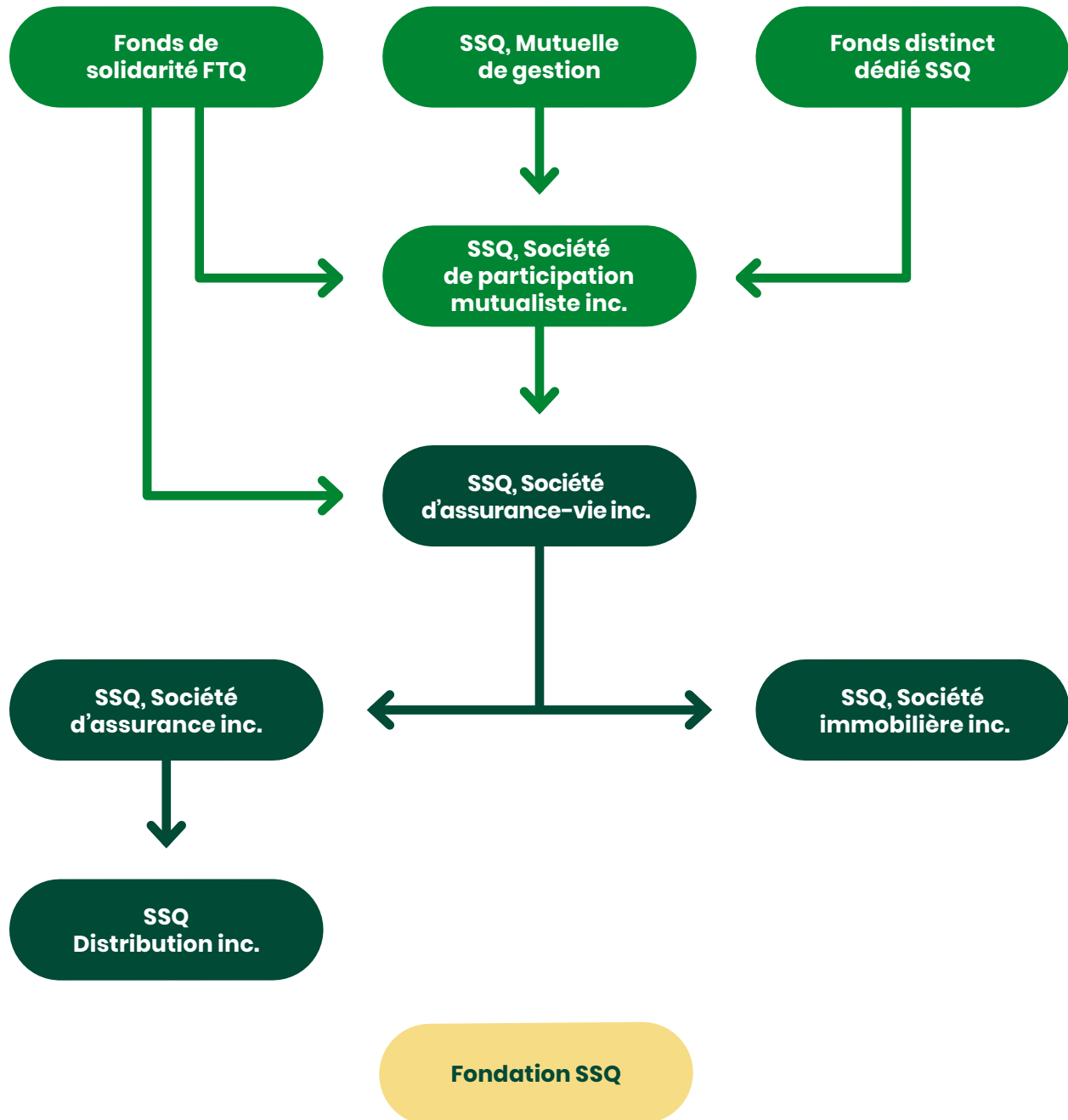
La Société loue, en tant que bailleur, ses immeubles de placement et certaines immobilisations corporelles en vertu de contrats de location simple. Les contrats viennent à échéance entre 2019 et 2036.

Au cours de l'exercice, les produits locatifs de la Société découlant de ses immeubles de placement et de ses immobilisations corporelles totalisent 31,1 \$ (2017 – 27,7 \$), alors que les charges d'exploitation directes totalisent 20,6 \$ (2017 – 19,4 \$).

Les encaissements prévus relativement aux contrats de location simple sont les suivants :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Loyers de base	14,6	49,0	56,8	120,4

Structure de propriété



SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. ET SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

- ★ ■ **René Hamel* / Québec**
Président du conseil
SSQ, Mutuelle de gestion

VICE-PRÉSIDENT

- **Émile Vallée* / Gatineau**
Retraité
Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)

MEMBRES

- **Normand Brouillet* / Longueuil**
Retraité
Confédération des syndicats
nationaux (CSN)
- **Jean-François Chalifoux / Québec**
Président-directeur général
SSQ, Société d'assurance-vie inc.
- ▲ **Claude Choquette / Québec**
Président
HDG inc.
- Carolle Dubé* / Charlemagne**
Présidente
Alliance du personnel professionnel
et technique de la santé et
des services sociaux (APTS)
- Marie-Josée Dutil* / Québec**
Directrice des services
techniques et informatiques
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- ★ ◆ **Eddy Jomphe* / Lévis**
Retraité
Syndicat canadien de la fonction
publique (SCFP) – FTQ
- Andrew MacDougall / Toronto**
Consultant
Spencer Stuart Canada
- **Jude Martineau / Québec**
Administrateur de sociétés
- Lucie Martineau* / Lévis**
Retraitée
Syndicat de la fonction publique
et parapublique du Québec (SFPQ)

- **Gaétan Morin / Terrebonne**
Président et chef de la direction
Fonds de solidarité FTQ
- ▲ **Michel Nadeau* / Longueuil**
Directeur général
Institut sur la gouvernance
d'organisations privées et publiques
- ★ ◆ **Denyse Paradis* / Terrebonne**
Retraitée
Fédération de la santé et des
services sociaux (FSSS) – CSN
- ● **Sylvain Paré / Laval**
Premier vice-président aux finances
Fonds de solidarité FTQ
- ★ ◆ **Jean Perron* / Québec**
Administrateur de sociétés
- **Sylvain Picard* / Wendake**
Directeur exécutif
Régime des bénéfices autochtones
- ▲ **Bernard Piché / Montréal**
Administrateur de sociétés
- ▲ **Norman A. Turnbull / Varennes**
Administrateur de sociétés
et conseiller d'affaires

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élise Poulin

* Membre du conseil d'administration
de SSQ, Mutuelle de gestion

- ★ Membre du comité de promotion
des intérêts mutualistes
- Membre du comité exécutif
et des ressources humaines
- Membre du comité d'audit
et de gestion des risques
- ▲ Membre du comité de placements
- ◆ Membre du comité de déontologie

SSQ ASSURANCE

ÉQUIPE DE DIRECTION

Jean-François Chalifoux

Président-directeur général

Patrick Cyr

Premier vice-président – Finances

Geneviève Fortier

Première vice-présidente – Ventes et distribution

Marie Lamontagne

Conseillère stratégique

France LeBlanc

Chef de la gestion des risques

Denis Légaré

Premier vice-président – Ressources humaines et affaires corporatives

Michel Loranger

Premier vice-président – Performance organisationnelle et technologies

Gilles Mourette

Premier vice-président – Expérience client et gestion des opérations

Éric Trudel

Premier vice-président – Stratégies et gestion de l'offre

PREMIÈRES VICE-PRÉSIDENTES

EXPÉRIENCE CLIENT ET GESTION DES OPÉRATIONS

Chantal Auger

Vice-présidente – Prestations et indemnisation

Geneviève Hamel

Vice-présidente – Soutien à l'excellence opérationnelle

Marie-Claude Harvey

Vice-présidente – Administration et service aux partenaires

Aurel Lessard

Vice-président – Ventes en direct et service à la clientèle

FINANCES

Thierry Brochu

Vice-président – Actuariat corporatif et actuaire désigné

Carl Cleary

Vice-président – Capital et financement

Hugo Drouin

Vice-président – Finances et placements

France Rodrigue

Vice-présidente – Immobilier et approvisionnement stratégique

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET TECHNOLOGIES

Éric Benoit

Vice-président – Ingénierie et innovation TI

Peter Myddelton

Vice-président – Services et opérations TI

Éric Savard

Vice-président – Gestion du portefeuille de projets et des risques TI

Éric Thériault

Vice-président – Expérience client et performance

RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES CORPORATIVES

Daniel Ouellet

Vice-président – Opérations et conseil de gestion RH

Élise Poulin

Vice-présidente – Affaires juridiques et conformité

Martin Robert

Vice-président – Talent, culture et communications

STRATÉGIES ET GESTION DE L'OFFRE

Donald Cyr

Vice-président – Actuariat et expertise produits

Annie Lafond

Vice-présidente – Marketing et affaires électroniques

Louis Régimbal

Vice-président – Stratégie et innovation

Claudine Yelle

Directrice principale – Conformité opérationnelle et des réseaux

VENTES ET DISTRIBUTION

Chantal Auger

Vice-présidente – Soutien aux ventes

David Fortier

Vice-président – Ventes, groupes affinités et partenaires

Diane Gaulin

Vice-présidente – Ventes, groupes, secteur public

Douglas Paul

Vice-président – Ventes individuelles et investissement

Marc Trépanier

Vice-président – Ventes, groupes, secteur privé

AUDIT INTERNE

Josée Grondines

Chef de l'audit interne

ADRESSES

Siège social

2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Tél.: 418 650-3457
1 888 900-3457

1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 0B9
Tél.: 514 521-9097
1 855 233-7056

110, avenue Sheppard Est, bureau 500
Toronto (Ontario) M2N 6Y8
Tél.: 416 221-3477
1 866 696-6001

1610, rue Bellefeuille, bureau 201
Trois-Rivières (Québec) G9A 6H7
Tél.: 819 373-7717
1 877 451-3888

800, 6^e Avenue Sud-Ouest, bureau 650
Calgary (Alberta) T2P 3G3
Tél.: 403 592-8516
1 855 772-3082

1680, Bedford Row
Case postale 1001
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2X1
Tél.: 1 800 848-0158

701, rue Georgia Ouest, bureau 1558
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1C6
Tél.: 604 681-9266
1 855 803-5797

NOUS JOINDRE

Communications
Tél.: 1 866 332-3806
communications@ssq.ca

Nous vous invitons également à visiter ssq.ca.

ISSN-1700-0653
Dépôt légal – 2^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

